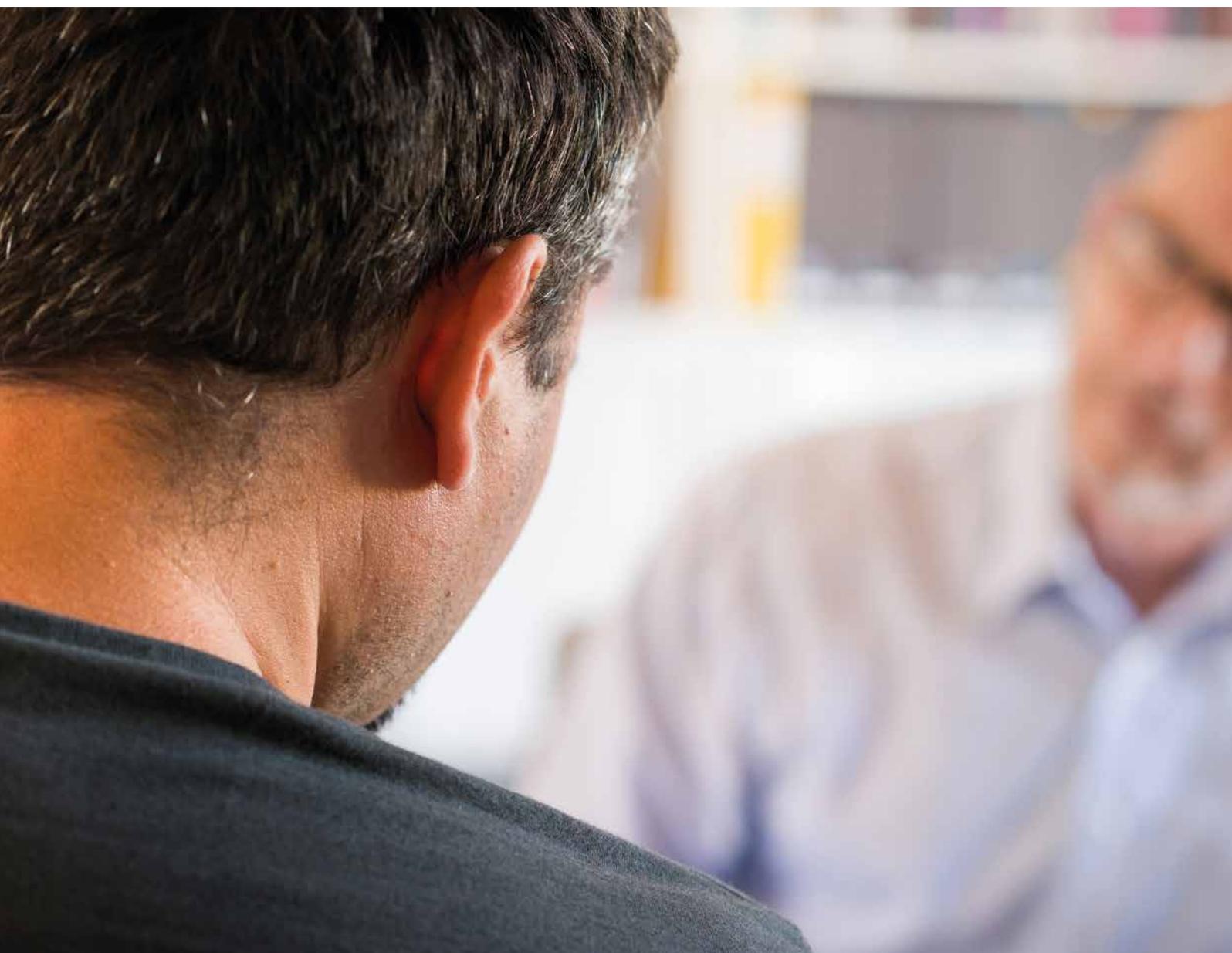


enpage

Manuel destiné aux professionnels de première ligne qui sont en lien avec des auteurs de violences conjugales



Avec le soutien financier
du programme Droits,
égalité et citoyenneté, de
l'Union européenne



Manuel ENGAGE destiné aux professionnels de première ligne qui sont en lien avec des auteurs de violences conjugales, en vue d'une réponse multisectorielle

Éditeur : Heinrich Geldschläger (coordinateur du projet ENGAGE)

Contributions : Alvaro Ponce, Ana Duarte (Espagne), Mathilde Sengoelge, Marc Nectoux, Elisabeth Pery (France), Alessandra Pauncz, Stella Cutini, Giacomo Grifoni, Giovanni Billi (Italie), et Ralf Puchert, Dietlind Schröder, Réseau européen pour le travail avec les auteurs de violence conjugale

Version française : Natacha Henry

Année de publication : 2019

Graphisme : Monika Medvey

Image de couverture : istock.com

European project REC-VAW-2016/776919 – ENGAGE frontline professionals to provide a coordinated multi-agency response to perpetrators.

Cofinancé par l'Union européenne:

Avec le soutien financier
du programme Droits,
égalité et citoyenneté, de
l'Union européenne



Ce manuel a été publié grâce au soutien financier du Programme Droits, Égalité, Citoyenneté de l'Union européenne pour le projet REC-VAW-AG-2016/776919. Les partenaires du projet sont seuls responsables de son contenu, qui ne reflète en aucun cas les opinions de la Commission européenne.



Centro
di Ascolto



Uomini
Maltrattanti
ONLUS



COMUNE
DI FIRENZE

TERRES
À VIVRE



engage

Manuel ENGAGE destiné aux professionnel.les de première ligne qui sont en lien avec des auteurs de violences conjugales, en vue d'une réponse multisectorielle

Table des matières

4	Ce manuel
8	Pouvoir, contrôle, conséquences des violences conjugales
9	Garantir la sécurité des victimes
11	Idées préconçues sur les auteurs de violences conjugales
13	Manuel ENGAGE : 4 étapes
14	Étape 1 : Repérer chez un homme, les signes de violence conjugale
16	Étape 2 : Aborder la question avec lui
21	Étape 3 : Motiver un auteur de violences à se faire aider
23	Étape 4 : Adresser un homme à un programme pour les auteurs de violences, une réponse multisectorielle coordonnée
25	Dilemmes professionnels, personnels et légaux
27	En bref : 12 choses à faire, et à ne pas faire, quand on travaille avec un auteur de violences conjugales
28	Références
30	Annexes – Outils et Ressources

Ce manuel

En Europe, plus d'une femme sur 5 (soit 22%) ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur compagnon ou ex compagnon, et 43% des femmes, des violences psychologiques¹. L'impact des violences conjugales sur la santé et le bien-être des victimes, est colossal. Leurs conséquences à long-terme sur l'ensemble des personnes concernées (dont l'auteur des violences) le sont aussi.

Prendre des mesures pour protéger les victimes est essentiel. Pour être efficace, une politique globale de lutte contre les violences conjugales doit inclure un travail avec les auteurs de violences. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) impose aux États membres de l'Union européenne, d'investir dans des programmes destinés aux auteurs de violences conjugales et aux délinquants sexuels (Article 16, Hester et Lilley, 2014).

Pourquoi un manuel ?

Ce manuel est destiné aux **professionnel.les de première ligne** (santé, services sociaux, Protection de l'enfance, police, etc.) qui, de par leur fonction, reçoivent des hommes auteurs de violences à l'encontre de leur compagne². La majorité des victimes ont deux requêtes : que l'on entreprenne un travail avec leur conjoint, pour l'aider à changer, et qu'on les protège, ainsi que leurs enfants, de sa violence. Travailler avec ces hommes afin qu'ils modifient leur comportement constitue donc une étape clé dans la prévention des violences conjugales.

Il est conçu pour les professionnel.les de première ligne qui sont amené.es à être en contact avec des hommes violents ou maltraitants. Ce contact peut se faire de trois manières :

- **Les hommes qui fréquentent ces services** : certains parleront de leur comportement violent et demanderont de l'aide, d'autres se présenteront comme victimes de la violence de leur femme ; la plupart d'entre eux cependant, ne mentionneront pas les violences, tout en présentant des problèmes éventuellement concomitants (alcool, stress, dépression, problèmes de couple),
- **Les conjoints de femmes fréquentant ces services** : certains hommes insistent pour accompagner leur compagne aux rendez-vous et/ou parlent à sa place (l'air attentionné, protecteur),
- **Les pères de mineur.es suivi.es par ces services** : si vous suivez des enfants victimes de violence conjugale, il vous arrive peut-être de voir l'auteur des violences, par exemple lors d'une visite au domicile, ou d'une réunion avec la Protection de l'enfance.

Vos réactions à toute information pourront influencer sur la responsabilisation des auteurs et leur désir de changer. Le premier objectif d'un travail avec les auteurs, est de garantir **la sécurité des femmes et des enfants**.

Comment ce manuel a-t-il été réalisé ?

Le contenu de ce manuel se fonde sur une recension d'articles et d'ouvrages spécialisés, ainsi que la collaboration de professionnel.les de première ligne, d'auteurs de violences et d'expert.es travaillant avec des auteurs, ayant accepté de participer à des discussions de groupe, ou à des entretiens. Ces derniers ont été conduits dans trois pays européens (Espagne, France, Italie), toujours dans le cadre du projet ENGAGE. Tous les professionnels ont dit qu'ils manquaient d'outils pour lutter contre les violences.

Des expert.es de trois autres pays européens (Autriche, Croatie et Finlande), ainsi que les professeurs Marianne Hester (Université de Bristol) et Neil Blacklock (de l'association britannique Respect), membres du conseil consultatif du projet ENGAGE, ont également apporté leur précieuse contribution.

1 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2014)

2 Bien que l'on rencontre également des cas de violence conjugale de la part de femmes envers leurs partenaires masculins, ainsi que dans des relations lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles, LGBTI +, ce manuel se concentre sur les hommes, auteurs de violences à l'encontre de leurs compagnes. Ces situations étant plus fréquentes, elles sont aussi, par conséquent, mieux connues et documentées.

Quel est le rôle des professionnel.les de première ligne, en contact avec des hommes violents ?

Suite à leurs interactions avec un auteur (potentiel) de violences, les professionnel.les doivent :

- Repérer dans son discours et son comportement, les signes indiquant des violences conjugales,
- Aborder le problème avec lui de façon respectueuse et directe,
- Faire passer un message clair et sans ambiguïté sur les violences et leurs conséquences,
- Encourager et motiver l'auteur à suivre un programme spécialisé, et à en finir avec son comportement violent,
- Lui fournir des informations et les coordonnées des programmes disponibles, ainsi qu'une lettre de recommandation,
- Veiller à ce que la femme et les enfants bénéficient d'un soutien adapté et d'une planification de la sécurité,
- Dans le cadre d'un maillage professionnel, travailler en collaboration avec d'autres services, afin de responsabiliser l'auteur des violences.

Les professionnel.les de première ligne ne sont pas censé.es :

- ✗ Le prendre en charge pour qu'il arrête d'être violent
- ✗ Identifier les processus qui ont conduit aux violences, ni envisager des alternatives non violentes.

Ce sera le travail des spécialistes formé.es et expérimenté.es, au sein de programmes destinés aux auteurs.

« En tant que professionnel, je trouve que le déni des violences conjugales par l'auteur et/ou la victime, sont difficiles à supporter. »

(discussion en groupe, ENGAGE, professionnel de première ligne)

Dans votre interaction avec un auteur de violences, il faut :

- affirmer que la violence est un choix, et qu'il peut choisir d'arrêter,
- montrer respect et empathie, mais énoncer clairement que la violence est inacceptable et que certains comportements sont interdits par la loi,
- affirmer clairement que rien n'excuse la violence.

Ce manuel doit vous permettre de renforcer vos connaissances et vos compétences, et de gagner en confiance pour identifier, adresser et orienter plus efficacement les hommes auteurs de violences vers une prise en charge spécialisée.

Encadré 1. VOCABULAIRE

Dans ce texte :

- le ou la « **professionnel.le de première ligne** » est en contact direct avec les hommes concernés (professionnel.les de santé, services sociaux, Protection de l'enfance, police, etc.)
- « **auteur** » est utilisé pour décrire les hommes qui adoptent un comportement violent et abusif envers leur compagne ou ex compagne, qu'ils aient, ou non, été inculpés, poursuivis ou condamnés.

Les hommes peuvent être auteurs de violences quelle que soit leur origine, âge, religion, situation socio-économique, niveau d'éducation, statut dans le couple ou l'ex couple (mariés, pacsés, cohabitant, non cohabitant, divorcés, séparés, etc.)....

La violence conjugale englobe des comportements qui nuisent à l'intégrité physique, suscitent la peur, empêchent une femme de faire ce qu'elle veut, ou la contraignent à se comporter contre sa volonté. Cela inclut les violences physiques et sexuelles, menaces, intimidation, violences psychologiques, privations économiques.

Plusieurs formes de violences conjugales peuvent surgir, à tout moment, au sein d'un même couple.

Violence conjugale, violence sexiste et violence à l'égard des femmes

Le cadre de ce manuel vient des définitions et réglementations de la Convention d'Istanbul³, la Directive de l'UE sur les victimes⁴ et les Directives pour les normes de travail avec les auteurs, élaborées par le Réseau européen pour le travail avec les auteurs de violence conjugale⁵.

La violence à l'égard des femmes est comprise comme un problème sociétal et historique, nécessitant une approche intégrée à plusieurs niveaux, et visant toutes les parties prenantes impliquées. Définition de la Convention d'Istanbul :

« La violence à l'égard des femmes » doit être comprise comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée » (Article 3a).

La Convention définit ainsi les violences conjugales :

« Tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime » (Article 3b).

3 Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680462533>)

4 Directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité (<https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2012/29/oj>)

5 Manuelines to develop standards for programmes working with perpetrators of domestic violence (en anglais seulement) (<https://www.work-with-perpetrators.eu/resources/guidelines>)

Programmes destinés aux auteurs de violences

L'Article 16 de la Convention d'Istanbul, *Programmes préventifs d'intervention et de traitement*, prévoit que :

1. Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour établir ou soutenir des programmes visant à apprendre aux auteurs de violence domestique à adopter un comportement non violent dans les relations interpersonnelles en vue de prévenir de nouvelles violences et de changer les schémas comportementaux violents
2. Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour établir ou soutenir des programmes de traitement destinés à prévenir la récurrence des auteurs d'infractions, en particulier des auteurs d'infractions à caractère sexuel.
3. En prenant les mesures mentionnées aux paragraphes 1 et 2, les Parties veillent à ce que la sécurité, le soutien et les droits de l'homme des victimes soient une priorité et que, le cas échéant, ces programmes soient établis et mis en œuvre en étroite coordination avec les services spécialisés dans le soutien aux victimes.

Comment utiliser ce manuel ?

Dans une première partie, trois chapitres préparent au dialogue avec les auteurs de violences : définitions et conséquences des violences et des maltraitances ; sécurité des victimes ; idées préconçues sur les auteurs de violences conjugales.

Viennent ensuite les quatre étapes de l'aide aux auteurs :

- Étape 1 : repérer, chez un homme, les violences et les maltraitances ;
- Étape 2 : aborder la question ;
- Étape 3 : motiver un auteur de violences à changer ;
- Étape 4 : l'adresser à un programme dédié, dans le cadre d'une réponse multisectorielle coordonnée.

Le chapitre suivant traite des dilemmes éthiques, professionnels et juridiques, que vous pourriez rencontrer. Le dernier chapitre liste 12 choses à faire, et à ne pas faire, lors de votre travail avec un auteur de violences. Enfin, une bibliographie et une liste d'outils et de ressources complètent le manuel.

Nous espérons qu'il vous sera utile !

Pouvoir, contrôle, conséquences des violences et des maltraitements

Malgré ce que l'on pourrait croire, la violence ne s'explique pas par le fait que l'agresseur cesse de se maîtriser. La plupart du temps, il s'agit au contraire d'un choix qu'il fait, dans le but de contrôler sa compagne (ou ex). Pour cela, il utilisera diverses tactiques, dont :

1. **Domination** (lui dire ce qu'elle doit faire, s'attendre à ce qu'elle obéisse sans poser de questions ; la traiter comme une servante, un enfant, un objet) ;
2. **Humiliation** (insultes, injures, intimidation, critiques en public, sont autant d'armes conçues pour casser l'estime de soi et priver la victime de toute énergie) ;
3. **Isolement** (l'empêcher de voir sa famille ou ses ami.es, exiger qu'elle demande l'autorisation de faire quoi que ce soit, d'aller où que ce soit, de voir qui que ce soit) ;
4. **Menaces** (de la blesser ou de la tuer, ou les enfants, ou d'autres membres de la famille, ou les animaux domestiques ; chantage au suicide ; menaces de porter plainte contre elle ou de la signaler aux services sociaux) ;
5. **Intimidation** (regards ou gestes de menaces, destruction d'objets ou de biens devant elle, maltraitance d'animaux domestiques, exposition d'armes) ;
6. **Déni et culpabilisation** (minimiser ou nier les violences ; les imputer à une enfance malheureuse, à une mauvaise journée, voire à la compagne et aux enfants).

Certaines victimes se défendent, ou résistent, parfois violemment. Gardez cela à l'esprit, en particulier si un homme se présente comme victime. Il peut être le principal auteur des violences, et une victime secondaire. Pour les types de violence conjugale, voir annexe 1.

Conséquences des violences conjugales chez les femmes et les enfants

Les violences conjugales et les maltraitements ont un impact considérable sur la vie des femmes et des enfants qui la subissent. Sur leur santé et leur bien-être, bien entendu. Mais aussi sur leur liberté personnelle et le respect de leurs droits humains, leur personnalité, leur estime de soi, leur capacité à mener une vie sociale normale. Quasiement tous les aspects de leur existence sont impactés.

Les violences ont également un impact négatif sur les hommes qui y ont recours.

En tant que professionnel.le de première ligne, il faut :

- savoir que c'est là un point important des violences conjugales
- aider les auteurs à en prendre conscience, à faire preuve d'empathie envers les victimes et ainsi, à décider de changer
- être au fait des multiples conséquences des violences conjugales sur les enfants. Des recherches montrent que ce sont quasiment les mêmes que s'ils étaient les victimes directes des violences.

Pour plus d'information sur les conséquences des violences conjugales sur les femmes et les enfants, et sur les auteurs, voir l'annexe 2.

Garantir la sécurité des victimes

Ainsi que le préconise la Convention d'Istanbul, chaque étape du travail avec les auteurs de violence se préoccupera en premier de la sécurité et du bien-être des femmes et des enfants concernés. Ainsi, tout en identifiant les violences chez les hommes que nous recevons, en nouant un dialogue, en les encourageant à changer et en les adressant à une structure spécialisée, nous demeurons concentrés sur les problèmes spécifiques auxquels font face les victimes.

■ **L'importance du système – une réponse multisectorielle coordonnée**

Afin que les auteurs soient responsabilisés, et que les victimes soient autonomes et en sécurité, il faut à la fois une prise en charge des victimes, et un programme dédié aux auteurs. Adresser les auteurs vers un tel programme n'aura pas pour but d'éviter une condamnation pénale, ni de régler la question de la sécurité des victimes, qui est à traiter séparément.

■ **Garantir la confidentialité des informations fournies par la victime**

Lorsque les services travaillent à la fois avec la victime et avec l'auteur, il faut mettre en place un bon système de partage des informations : il garantira qu'aucune information fournie par la victime ne sera utilisée directement avec l'auteur, afin d'éviter tout risque de représailles. La sécurité des femmes et des enfants est toujours prioritaire.

■ **Se méfier des attentes que les femmes peuvent nourrir quant à un changement chez l'auteur, et de l'impact que cela peut avoir sur leur décision de le quitter**

Il faut donner à la femme les moyens de considérer l'auteur comme étant responsable des violences, et d'évaluer si elle-même, et ses enfants, sont en sécurité. Elle doit se débarrasser de ses espoirs infondés, apprendre à juger clairement la situation, et élaborer des critères pour évaluer d'éventuels changements.

■ **Éviter toute thérapie de couple, ou médiation**

Les violences conjugales sont abordées dans un environnement individuel sécurisé. Une victime qui s'exprime en présence de l'auteur, risque des représailles. Même en l'absence de menaces physiques, ou de danger immédiat, elle pourra se sentir sous contrainte. Les violences passées influenceront sa réponse. Le rapport de force rend donc impossible la médiation, et toute thérapie de couple.

■ **Attention à ne pas être manipulé.e par l'auteur des violences, qui est pleinement responsable de ses actes, et éviter de rendre la victime responsable des violences**

L'auteur peut être très convaincant quand il minimise les faits, nie les violences, ou se présente comme victime de la situation ou du comportement « problématique » de sa compagne (ou ex). Souvent, les auteurs parviennent à tromper et à manipuler les professionnel.les qu'ils ont en face d'eux. C'est pourquoi les professionnel.les qui suivent les victimes ne seront pas les mêmes que celles et ceux qui travaillent avec les auteurs. Il faudra adopter une politique cohérente quant à la manière de traiter ce type de situation. C'est très important, pour éviter de rendre la victime responsable des violences.

■ **Assurer le bien-être des enfants sans en vouloir à leur mère**

Afin qu'une femme puisse assurer le bien-être de ses enfants, elle doit être protégée, en sécurité et autonome. En évaluant la vulnérabilité des enfants, et les effets des violences sur eux, on tiendra compte de la responsabilité du père, et des conséquences de ses actes sur l'ensemble - les enfants et leur mère.

■ **Orienter les victimes vers une association spécialisée pouvant mener une évaluation des risques, aider à l'autonomisation et à la planification de la sécurité**

L'orientation à un programme pour les auteurs se fera en lien, direct ou indirect, avec une structure qui prend en charge les victimes. Quand un auteur entame un suivi, la femme doit pouvoir être aidée et protégée.

- **Assurez-vous qu'un plan de sécurité est en place pour la victime, même si elle choisit de ne pas consulter une association spécialisée, afin que cette sécurité ne repose pas uniquement sur le fait que l'homme participe à un programme destiné aux auteurs.**

Cela peut être particulièrement important lorsque, sachant l'auteur inscrit à un programme dédié, l'espoir de le voir changer dissuade les femmes de demander de l'aide pour elles-mêmes. Elles doivent être encouragées à opérer des choix visant à améliorer leur sécurité et leur liberté.

- **La victime n'a aucune responsabilité dans l'évolution de l'auteur, ni dans sa participation au programme.**

Les professionnels qui suivent la victime doivent considérer l'homme comme pleinement responsable de ses choix et de son comportement. Il ne faut pas demander à la femme de le pousser à participer à un programme de prise en charge des auteurs.

Idées préconçues sur les auteurs de violences conjugales

Notre culture et les discours ambiants véhiculent certains préjugés quant aux violences conjugales, et aux maltraitements en général, ainsi que sur les auteurs et le travail à mener avec eux. Il est important d'identifier ces idées préconçues, et de les mettre en question. Voici les plus fréquentes :

- **« L'auteur est malade, il souffre de troubles psychiatriques ou psychologiques »**

Une minorité d'auteurs présentent des diagnostics d'anxiété, de dépression ou de troubles de la personnalité. Ces troubles ne sont pas des causes de violence même s'ils y sont probablement liés, de manière complexe, ou en sont un facteur aggravant. En outre, si l'on envisage la violence comme étant due à un trouble psychiatrique ou psychologique, il sera plus difficile pour l'homme d'en assumer la responsabilité. Cela l'encouragera plutôt à se justifier et à se présenter comme une victime (du problème en question, dans ce cas).

- **« Les hommes deviennent violents sous l'effet de l'alcool et d'autres substances »**

Cette idée très répandue (même chez les femmes victimes de violence conjugales) vient de la concomitance des deux problèmes : beaucoup d'hommes (mais pas tous, loin s'en faut) qui consomment des psychotropes sont aussi violents contre leur compagne ; de nombreux auteurs (mais pas tous) ont des problèmes de drogue. Or, comme avec les troubles psychiatriques, la concomitance des deux problèmes n'est pas la cause des violences (où la drogue provoquerait les violences). Toutefois, vu les nombreux paramètres en commun (dont une certaine idée de la masculinité, qui voit dans l'usage des violences et dans la prise de substances, des signes de virilité) il existe une relation entre les deux. La consommation de psychotropes est bien un facteur de risque de violence conjugale, et doit conduire à une prise en charge, mais ce n'est pas sa cause (principale).

- **« Tous les auteurs ont subi des maltraitements dans l'enfance, ou ont été témoins de violences conjugales »**

Adopter cette explication unique (éventuellement rassurante), qui situe l'origine des violences dans les traumatismes de l'enfance, peut nous empêcher de repérer les auteurs qui n'ont pas ce passé. Certes, le fait d'avoir été victime ou témoin de violences dans l'enfance, constitue un facteur de risque important de reproduction ; cependant, étant donné la complexité multifactorielle des comportements violents, cela ne pourra être la seule explication.

- **« Les auteurs sont toujours de bons/mauvais pères »**

Ici, deux préjugés contradictoires. Selon le premier, la violence qu'un homme inflige à sa compagne (ou ex) peut être indépendante de son rôle de père. En réalité, la violence conjugale nuit toujours aux enfants, que l'homme s'en prenne à eux directement, ou pas. Les recherches ont montré les effets négatifs sur les témoins : ce sont fondamentalement les mêmes que de subir la violence directement. Un homme violent avec sa compagne est un père dysfonctionnel : il crée un environnement insécurisé, fait mal à la mère. Il nuit à la relation entre elle et ses enfants, et à sa capacité à s'occuper d'eux. Cependant, il est possible qu'un auteur de violences, tout en causant du tort à ses enfants, car il s'attaque à leur mère, puisse réussir dans d'autres domaines de la parentalité, en étant capable de s'occuper des enfants et de faire preuve d'empathie. C'est une donnée importante pour envisager un changement. En effet, ces hommes pourront alors intégrer ces compétences dans d'autres domaines affectifs que le lien aux enfants.

- **« Les hommes violents ne peuvent pas changer »**

Les associations d'aide aux victimes disent bien aux femmes qu'il peut s'avérer dangereux de croire aveuglément que leur conjoint changera un jour. En effet, en comprenant qu'elles ne doivent pas se bercer d'illusions, les femmes se protègent mieux, et s'émancipent. Cela est parfois corroboré par les mauvais résultats de certains stages de prise en charge des auteurs. Cependant, c'est une conception déterministe : elle laisse peu de place aux approches visant à faire changer les hommes violents et le contexte, ainsi qu'à l'argument selon lequel la violence est un choix. Bien sûr, la modification des comportements violents est un chemin long et complexe, et la violence psychologique résiste davantage au changement que la violence physique ; toutefois, il faut savoir que les hommes violents peuvent changer, et que certains y parviennent.

La position des professionnel.les face aux hommes violents, et la relation de travail

Nos propres expériences, ainsi que nos idées préconçues sur les violences conjugales et les hommes violents, détermineront notre relation de travail avec un auteur (potentiel). C'est pourquoi, afin d'éviter toute connivence avec lui, interrogeons nos propres expériences en matière de violences (voir annexe 1), et les émotions qu'un auteur, et le récit de ses violences, risquent de provoquer en nous.

En matière de lutte contre les violences conjugales, la relation de travail avec un homme violent est une question complexe. D'une part, en tant que professionnel.les, nous devons considérer l'homme en tant qu'être humain, et comprendre son histoire, afin d'établir une relation de travail collaborative et de confiance. D'autre part, si on veut le responsabiliser et le conduire à changer, il faut adopter une position claire contre tout type de violence, et contre ses justifications.

- En travaillant avec un auteur de violences, il faut éviter de soutenir son discours de déni ou de minimisation des faits, ses justifications, ou son accusation de la victime. En même temps, il ne faut pas le confronter de façon agressive, en le jugeant ou en ne montrant aucune empathie.
- Il est recommandé d'avoir une attitude équilibrée consistant à inviter l'homme violent à réfléchir, et à remettre en question son comportement.

Voir l'annexe 4 pour une description détaillée de ces différentes étapes dans les relations de travail avec les auteurs de violences conjugales.

Le processus de reconnaissance de la violence comporte des avancées et des échecs. C'est un processus essentiel, mais pénible, car il provoque chez l'homme un conflit interne, qui remet en question son identité et ses modèles affectifs.

« Que nous évoque l'agresseur ? »

(groupe de discussion ENGAGE, professionnel de première ligne)

« Nous est-il possible d'imaginer que l'homme violent est en souffrance ? »

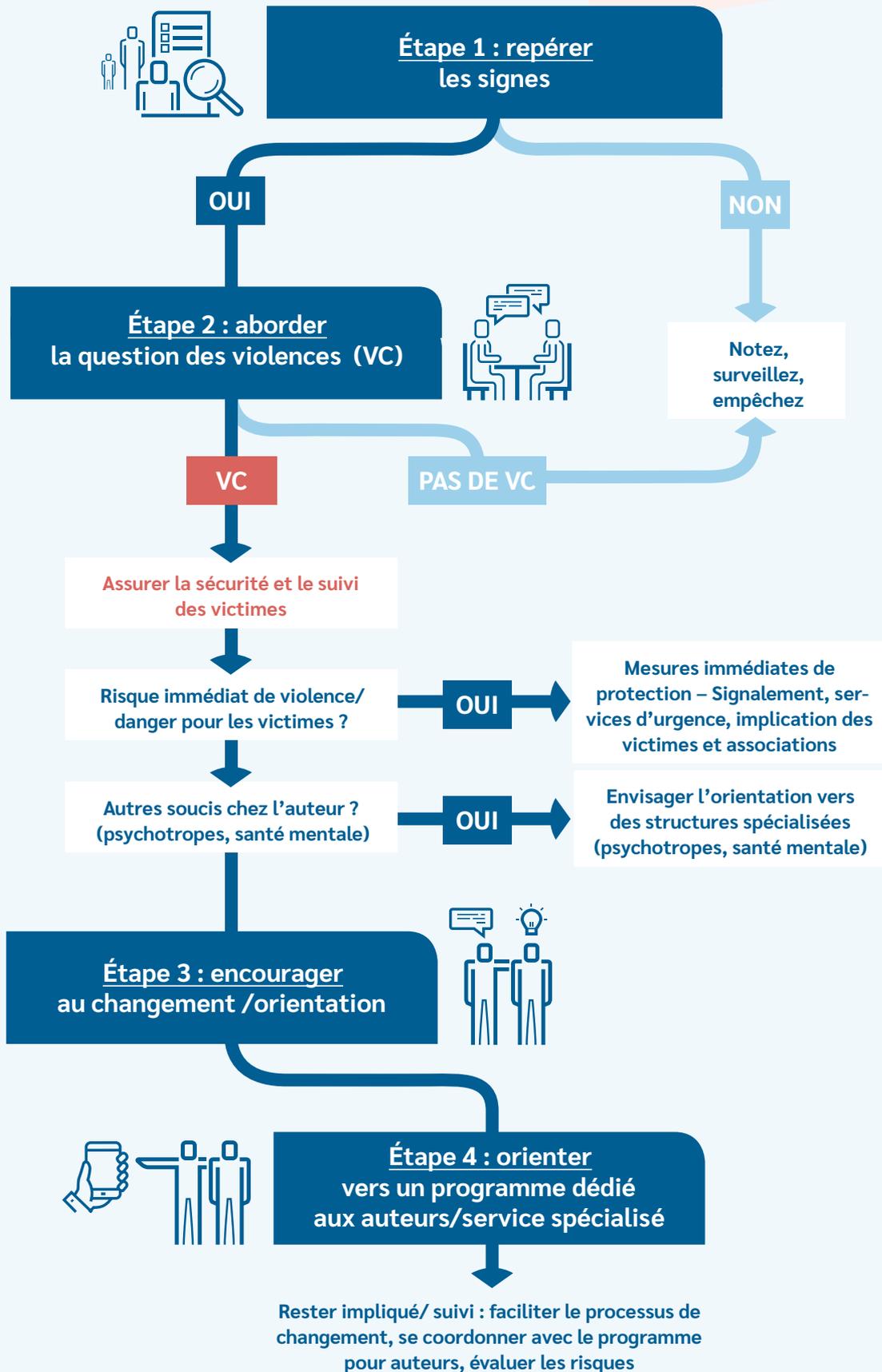
(groupe de discussion ENGAGE, professionnel de première ligne)

« Comment nous sentons-nous face à un homme qui nous méprise et qui méprise les femmes ? »

(groupe de discussion ENGAGE, professionnel de première ligne)

Manuel **engage** : 4 étapes

La sécurité et les droits des victimes sont prioritaires dans toutes nos interventions



Notez dans le dossier les déclarations de l'individu, vos observations, interventions et orientation / coordination.



Étape 1 : Repérer, chez un homme, les signes de violence conjugale

Les professionnel.les de première ligne ont 3 indicateurs possibles :

- **Un questionnement systématique, appliqué à tous**
- **Un repérage fondé sur des indices**
- **Une information provenant de tiers.**

Dans le **questionnement systématique**, nous abordons la question avec tous les hommes qui viennent dans nos services (éventuellement à l'aide d'un bref questionnaire ou d'un entretien structuré, généralement au cours du premier rendez-vous). Afin d'éviter les suspicions qui pourraient mettre les victimes en danger (« Pourquoi me pose-t-on ces questions ? Ma compagne doit leur avoir parlé ! »), il est important d'expliquer aux hommes le caractère systématique du repérage.

Dans le **repérage fondé sur des indices**, on n'aborde pas le sujet avec tous les hommes, mais seulement avec ceux chez lesquels on a noté des signes potentiels de violence.

Une troisième manière de repérer des situations de violences conjugales consiste à **se fonder sur des tiers**, souvent les (ex) compagnes ou les enfants, parfois des membres de la famille, ou encore les informations partagées par d'autres professionnel.les (signalements, ordonnances de protection, condamnations pénales, etc.).

Dans ce dernier cas, il faut établir si cette information est :

- **confidentielle** et doit être gardée secrète de l'homme, dans un souci de protection des victimes, auquel cas on ne l'utilise jamais directement, et seulement avec la plus grande prudence, en étant attentif aux signes éventuels de violence et en entamant un processus de **repérage fondé sur des indices** (voir ci-dessous), ou si elle est :
- **publique** dans la mesure où l'homme sait que nous savons (par ex. en cas d'ordonnance de protection, de condamnation pénale ou de protection de l'enfance, suite à ces violences) ; il ne pensera pas que c'est sa compagne (ou ex) ou les enfants qui l'ont transmise. Il sera à la fois prudent et pertinent d'aborder le sujet des violences avec lui.

Indicateurs de violence conjugale et de maltraitances

Différencions plusieurs types d'indices :

Dans les **récits** de l'homme

- Sa vision des relations de couple traduisent, en réalité, des violences (physique, sexuelle, affective, économique, sociale, cf. les listes de contrôle du comportement, annexe 3),
- Sa jalousie, son envie de contrôler sa compagne, « qui doit toujours lui dire où elle est »,
- Ses opinions sexistes ou misogynes envers sa compagne ou les femmes en général,
- Ses déclarations qui peuvent indiquer n'importe laquelle des situations précitées (« grosse dispute », « elle m'a énervé », etc.)

Dans le **comportement** de l'homme, ou de sa compagne, lors des rendez-vous ou dans la salle d'attente (beaucoup viennent des entretiens menés par ENGAGE et les groupes de discussion, en Espagne, France, Italie) :

- Il accompagne toujours sa compagne, même pour des rendez-vous de routine, et insiste pour assister au rendez-vous (et elle semble déçue ou pressée de finir),
- Il parle à sa place, l'interrompt, la corrige, ne la laisse pas parler, la discrédite ou la dévalorise, et essaie de prendre les décisions à sa place,
- Il justifie ou minimise les blessures de sa compagne ou son état psychologique, qui peuvent être causés par les violences,
- Il la rend responsable des problèmes,
- Il a du mal à gérer son anxiété et son stress ; il a des sautes d'humeur et /ou élève la voix,
- Il a deux attitudes contrastées : silencieux, sur ses gardes, refusant de répondre aux questions, ou bien exubérant, parlant trop, utilisant un langage grossier, des sourires forcés, s'impliquant trop, notamment quand c'est à elle de s'exprimer,
- Il a un comportement non verbal menaçant, il gesticule en envahissant l'espace de sa compagne,
- Il est violent envers elle au cours de l'entretien ou dans la salle d'attente,
- Il tente de manipuler ou de contrôler sa compagne, le/la professionnel.le, ou la situation (par ex., les questions posées ou la durée de l'entretien),
- Il est agressif ou méprisant envers les femmes employées par la structure,
- En sa présence, sa compagne baisse les yeux, garde le silence ou semble soumise,
- Elle n'est pas la même lorsqu'il est présent et lorsqu'il ne l'est pas,
- Il l'accuse d'être à l'origine du conflit, ou nie tout conflit.

Les indicateurs de violence conjugale seront explorés et étudiés dans le cadre d'une relation de travail fondée sur le respect, la confiance et le soutien (voir ci-dessus), afin d'obtenir le plus d'informations fiables possibles.

« Mon objectif, c'est ce que ce soit lui qui verbalise les choses... C'est pourquoi j'agis avec calme, confiance, jamais en confrontation »
(groupe de discussion ENGAGE, professionnel de première ligne)



Étape 2 : Aborder avec l'homme la question des violences conjugales

Pour aborder les violences conjugales avec un homme, il faut créer un environnement de confidentialité et de sécurité qui libèrera sa parole, et indiquer clairement les conditions de confidentialité qui s'appliquent.

En effet, la confidentialité sera remise en question :

- Si l'on doit partager les informations avec d'autres services pour protéger la sécurité et le bien-être de l'homme, de sa compagne (ou ex) et/ou des enfants ;
- Si sa compagne (ou ex), ses enfants, une tierce personne, ou bien lui-même, est en danger.

Il ne faut jamais aborder les violences conjugales en présence de sa compagne (ou ex) ou des enfants. En effet, s'il trouve qu'ils donnent trop de détails, ils seront en danger. Si, au contraire, ils ne disent rien, ils peuvent ressortir déçus, frustrés. Toutefois si cela se produit, il faut absolument s'assurer de la sécurité de la/des victime.s.

Bien qu'il puisse sembler difficile de parler avec les hommes de leur recours à la violence, beaucoup ont dit, dans le cadre du projet ENGAGE, qu'il était important pour eux de trouver des professionnel.les capables de leur répondre et de leur apporter un soutien.

« J'avais besoin qu'on m'écoute, qu'on m'aide à comprendre ce que cachait mes réactions excessives, mon comportement, toujours dans le contrôle. Je ne voulais pas parler des autres ou de mon couple, et j'ai dû amener la professionnel.le à se concentrer uniquement sur moi. »

(projet ENGAGE, entretien avec un auteur de violences)

Que vous pratiquiez le questionnement systématique, ou que vous détectiez (ou suspectiez) les violences grâce à certains indices, vous pouvez engager le dialogue avec l'homme grâce à des questions en entonnoir :

- a) sur le couple en général, les disputes éventuelles, ou
- b) sur les conséquences sur le couple d'un éventuel problème (par ex. le stress, les soucis financiers, l'abus de psychotropes).

Dans les deux cas, on passe de questions générales et ouvertes, à des questions plus spécifiques, plus concrètes quant au recours (possible) à la violence.



Figure 1.
Questions générales
en entonnoir

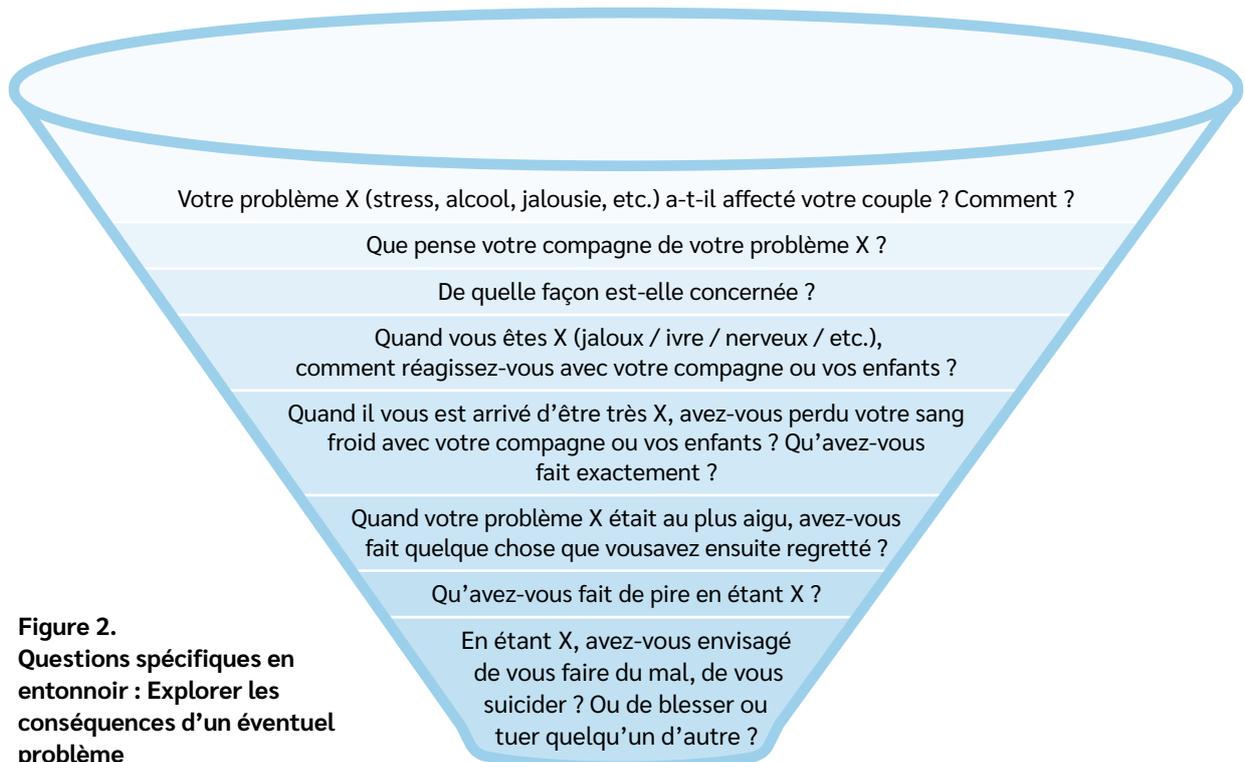


Figure 2.
Questions spécifiques en
entonnoir : Explorer les
conséquences d'un éventuel
problème

« Grâce à la manière dont le professionnel a abordé le problème de la violence, je ne me suis pas senti jugé. Il m'a donné l'espoir de guérir. »

(Projet ENGAGE, Bruno Brilloit, entretien avec un auteur de violences)

Stratégies utiles lorsqu'on aborde la question des violences conjugales avec un homme :

■ **Tirer le fil d'une conversation :**

Creuser en détail les épisodes de conflit, et les violences éventuelles superficiellement relatées par l'homme. Une « attitude à la Colombo », où l'on montre son intérêt et sa curiosité, permet de pointer des lacunes, des incohérences, des contradictions dans le récit, sans confrontation.

■ **« Gambit » – Accepter les minimisations :**

« Accepter » dans un premier temps les minimisations ou les justifications, sans s'y opposer frontalement, permet d'explorer les épisodes de violence, le ressenti et les intentions de l'homme, sans provoquer de réaction défensive. À ce stade, il importe d'en apprendre davantage sur le recours à la violence, et ses conséquences, plutôt que de nommer et d'identifier la « violence » : « Que voulez-vous dire quand vous parlez de « grosse bagarre » ? « Que s'est-il passé/qu'avez-vous fait exactement ? » « Selon vous, qu'a ressenti votre compagne ? »

■ **Perspectives :**

Examiner le point de vue des proches (compagne, enfants, parents, frères et sœurs, ami.es, etc.) sur les actes de violence, permet parfois aux hommes d'envisager (grâce à une certaine empathie) les conséquences de leur violence sur autrui, et d'entreprendre un processus de responsabilisation et de changement.

Encadré 2. CONSEILS POUR MENER UN ENTRETIEN AVEC UN HOMME AYANT RECOURS À LA VIOLENCE

Parler avec un homme violent peut poser **d'importantes difficultés** :

- Il peut se montrer manipulateur, présenter une version des événements très convaincante
- En général, il nie ou minimise le recours à la violence ou ses conséquences sur autrui (il ne la perçoit pas comme étant préjudiciable), il la dévoile peu, en parle rarement ouvertement.
- De nombreux hommes accusent leurs victimes des violences qu'ils leur ont infligée, certains se présentent comme étant victimes de sa violence à elle, ou de son refus d'obéir, d'autres enfin accusent des tiers, ou les circonstances.
- La plupart ne prennent pas leurs responsabilités quant au recours à la violence.
- La plupart refusent, ou acceptent mal, de changer.

Le déni, la minimisation et les difficultés à reconnaître la violence, sont généralement dus à la peur des conséquences (poursuites judiciaires, perte de la garde des enfants, perte de leur emploi, etc.) et à la honte.

Une attitude **équilibrée, dénuée de jugement** (voir plus haut), aidera à diminuer le sentiment de honte, ainsi que les craintes liées aux conséquences des révélations.

Utilisez **une échelle de valeurs** afin de connaître les détails (« sur une échelle de 1 à 5 - 5 étant le plus fort possible – avec quelle force l'avez-vous frappée ? »). Utilisez des niveaux supérieurs à ceux que vous estimez réellement, afin de permettre à l'homme de révéler la vérité :

Professionnel : « Combien de fois l'avez-vous frappée ? Dans les 30-40 fois ? »

Homme : « Bien sûr que non ! Seulement quelques fois. »

Professionnel: « 4 ou 5 fois ? »

Homme : « Non, je dirais, 3 fois. »

Reconnaissez les sentiments ou les inquiétudes de l'auteur des violences, mais maintenez son attention sur ses actes et son comportement. Par exemple⁶:

Auteur de violences : « Dès que je veux parler de ses dépenses, elle se met à hurler en me disant de la laisser tranquille, et moi, j'en ai assez. »

Professionnel de première ligne : « Je comprends que vous vous inquiétez pour l'argent. Dites-moi ce qui se passe dans ce genre de situation, qu'est-ce que vous faites ? »

Au lieu **d'accuser la compagne**, mieux vaut garder l'idée que le recours à la violence est indéfendable quoiqu'il arrive ; les allégations de l'homme concernant sa compagne n'ont aucune place dans l'évaluation de l'usage et du risque de violences. Iwi & Newman (2015) recommandent de s'inspirer de ceci :

« Je ne connais pas le point de vue de votre compagne – mais disons qu'elle continue à se comporter comme elle le fait maintenant, et concentrons-nous sur vos réactions – nous verrons plus tard dans quelle mesure vous pourriez réagir différemment ».

Apaiser

Si l'homme reste bloqué sur ses positions, il est inutile d'engager un débat. Acceptez de n'être pas d'accord avec lui. L'homme violent qui quitte un entretien énervé ou en colère, peut poser un risque pour sa compagne (ou ex) ou ses enfants.

Évaluer les risques et s'assurer de la sécurité des victimes

Si vous avez repéré qu'un homme était auteur de violences conjugales, vous devez vous assurer que la victime est en sécurité, et qu'elle reçoit l'aide dont elle a besoin. Vous devez examiner le danger qu'elle court et voir comment le réduire : si vous la recevez dans le cadre de votre travail, il faut l'adresser à un.e autre professionnel.e, et l'orienter vers une association spécialisée ; si vous ne la connaissez pas, il faudra contacter des collègues, ou des associations locales, qui la connaissent peut-être, pour mieux appréhender sa situation.

Vous devez prendre en compte le danger que l'homme fait courir à sa compagne (ou ex) et/ou aux enfants, et les mesures à prendre. En tant que professionnel.le de première ligne, votre rôle n'est pas de procéder à une évaluation (formelle) des risques. Cependant, face à des signes montrant un risque élevé et immédiat de préjudice pour la femme ou les enfants (par exemple, s'il menace de leur faire du mal ou de les tuer, ou de se suicider), vous devrez prendre les mesures nécessaires, notamment en contactant les autorités compétentes/forces de police.

En fonction du risque de violence, des circonstances et des besoins particuliers de chaque cas/famille, différentes stratégies de gestion des risques seront mises en place, grâce à une bonne communication entre les services et les structures concernées.

Pour plus d'information sur les facteurs de risques, l'évaluation, et les stratégies à mettre en place, voir l'annexe 6.

6 Department for Child Protection (2013): Perpetrator Accountability in Child Protection Practice.

Explorer plus en détails la violence qu'il emploie

Si l'homme a reconnu être violent, vous pouvez tenter de creuser les différents types de violence dont il faut preuve, leur gravité, leur fréquence, leurs conséquences pour sa compagne, ses enfants, les autres personnes concernées (famille, amis) et pour lui-même. Ces informations peuvent être très utiles pour le motiver à se faire suivre, et pour évaluer le risque qu'il pose à autrui. Voir à l'annexe 5 les questions à poser pour creuser le sujet du recours à la violence.

Aborder les autres besoins

Bien que l'alcool/l'usage de psychotropes ne soit ni une excuse ni une cause de violences conjugales, les deux vont souvent de pair ; il est donc pertinent d'orienter ces hommes vers une prise en charge spécialisée.

Si votre cadre professionnel le permet, il faudra aborder avec eux, la question de l'alcool et de la drogue. Le questionnaire de l'Organisation mondiale de la santé⁷ (AUDIT), un outil fiable et simple, permet la détection précoce de l'abus d'alcool. Pour la drogue, il y a le questionnaire DUDIT⁸. En cas de problème sérieux, il faudra envisager la prise en charge par un centre d'addictologie.

Si vous suspectez l'homme d'avoir des troubles psychiatriques, il faudra l'adresser à un centre spécialisé qui procédera à une évaluation précise.

Prendre des notes

Il est indispensable de conserver des notes détaillées des récits des auteurs, et de vos observations. Ces informations importantes permettront d'envisager la suite, d'échanger et de se coordonner avec d'autres services, et seront utiles en cas de procédure juridique.

Notez les informations dans le dossier, en n'oubliant pas qu'elles sont confidentielles, à moins que quelqu'un ne soit en danger.

Encadré 3. QUESTIONS CULTURELLES

Les violences conjugales et les maltraitances sont fondées sur des normes culturelles liées au genre, et aux relations intimes. Il est important de comprendre en quoi notre culture nourrit notre vision du couple, de la famille et des violences conjugales.

Il sera utile de :

- se renseigner respectueusement sur l'identité culturelle d'un individu, car la culture influence notre façon de voir le monde : certains vont s'identifier fortement à leur patrimoine culturel, d'autres, le considérer comme une petite partie de leur personnalité ;
- noter à quel point l'homme fait appel à la culture pour justifier la violence ;
- explorer qui, dans son entourage, peut l'aider à sortir des violences ;
- identifier des pratiques culturelles qui l'aideront à contrôler ses émotions ;
- identifier des aspects culturels qui influencent sa prise en charge, par exemple s'il est incapable de s'exprimer devant le personnel féminin de la structure.

Il est également essentiel d'explorer ce qui, dans sa culture, va dans le sens de la non-violence et de la sécurité de la famille. Avec certains, on pourra parler de respect. Avec d'autres (notamment ceux qui ont été victimes de racisme ou de discrimination), on peut avancer l'idée que toute oppression est non avenue.

Adapté de Department for Child Protection (2013): Perpetrator Accountability in Child Protection Practice

7 <https://www.alcoolassistance.net/files/AUDIT.pdf>

8 http://www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att_62196_FR_DUDIT-E%20French%20version.pdf



Étape 3 : Motiver les auteurs de violence à se faire aider

Après avoir identifié la violence conjugale (étape 1) et l'avoir abordée avec l'intéressé (étape 2), vous devriez pouvoir adresser ce dernier à un programme pour auteurs, ou à un service approprié (étape 4) – mais uniquement s'il reconnaît la nécessité d'agir sur son problème. De nombreux hommes peuvent être ambivalents, voire opposés, au lancement d'un processus de changement. Il faut donc les motiver.

L'un des principaux objectifs de ce travail, est donc de motiver les auteurs de violences à changer. Au lieu de les mettre face à leur « mauvais comportement » et d'essayer de les persuader de changer, il est plus utile de renforcer leurs propres valeurs, et leurs propres raisons de changer. Le gouffre entre ce qu'ils aimeraient (le lien à l'autre, une bonne relation de couple) et ce qu'ils obtiennent par les violences (rupture de lien, peur), pourront les motiver.

Dans une première phase, l'homme peut sembler prêt à suivre un programme destiné aux auteurs parce qu'il redoute des sanctions juridiques, une séparation, ou la perte du lien avec ses enfants, à cause des violences. Au fil du temps, la motivation doit venir également de ses propres valeurs et de ses espoirs, pas seulement de la peur des conséquences.

« Donnez des conseils, encouragez les individus à persévérer dans le travail nécessaire pour surmonter la violence, car il n'y a pas de solution magique et que c'est un travail difficile. »

« Aidez-le à dépasser son horrible image de lui-même et la honte qu'il ressent pour ce qu'il a fait... »

« Le professionnel a si bien abordé la question des violences, que je ne me suis pas senti jugé, il m'a donné l'espoir que je pouvais changer. »

(Bruno Brilloit, entretien ENGAGE avec un auteur de violences conjugales)

Les professionnels peuvent utiliser les Invitations à la responsabilité d'Alan Jenkins (1990, 2009) et l'Entretien de motivation (Miller et Rollnick, 1991, voir annexe 7), qui proposent des pistes pour aider les hommes à trouver des raisons de ne pas avoir recours aux violences. En posant à l'homme des questions sur ses valeurs, ses espoirs et ses objectifs, pour son couple et pour sa vie, on fait émerger une position éthique qui s'avère incompatible avec son comportement violent. Plutôt que de tenter de le persuader de changer, ou de le contraindre, on adoptera une approche collaborative et respectueuse.

Exemples de questions invitant à la responsabilité :

- Quel père espérez-vous être/aimeriez-vous être ?

- Comment aimeriez-vous que vos enfants vous voient/pensent à vous dans 10 ou 20 ans ?

- Vos enfants vous ont-ils déjà vu être violent, ou maltraitant ? À votre avis, quel effet cela a eu sur eux ?

- Pensez-vous que vos enfants vous respectent ou vous craignent ?

- En quoi serait-il bon pour vos enfants que vous fassiez un travail sur vous-même ?

- Pensez-vous que votre relation avec vos enfants pourrait changer s'ils n'avaient pas peur de vous ?

- Qu'est-ce que deviendrait possible dans votre vie si vous n'utilisiez pas la violence lorsque vous vous sentez contrarié ?

- Quel type de père voudriez-vous devenir, ou être plus souvent ? Qu'est-ce que cela signifierait pour vous si vous étiez ce père ? Qu'est-ce que vous faites qui vous en empêche ?

Il faut aussi lui expliquer qu'il n'est pas le seul dans son cas, et que beaucoup d'hommes ont été aidés par des centres spécialisés. Une fois qu'il est motivé, vous pourrez l'adresser à un programme destiné aux auteurs de violences conjugales.

« J'ai l'impression que vous avez envie de changer, pour votre bien, et celui de votre compagne/vos enfants. Quelles sont vos options ? Que comptez-vous faire ? Quelle aide souhaitez-vous obtenir pour vous aider à changer ? »



Étape 4 : Adresser un homme à un programme pour les auteurs de violences, une réponse multisectorielle coordonnée

Si vous avez repéré qu'un homme est violent contre sa compagne, ou ex compagne, que vous en avez parlé ensemble, et qu'il se sent prêt à être pris en charge, vous devez l'adresser à une structure dédiée aux auteurs, afin qu'il mette un terme à ces comportements.

« Soutenez l'auteur de violences, dites-lui qu'il y a des lieux pour le recevoir, et qu'il PEUT CHANGER »

(auteur de violences conjugales, entretien ENGAGE)

Dans un programme spécialement conçu pour les auteurs, il bénéficiera d'une évaluation individuelle et participera à un groupe (ou fera un travail individuel). Idéalement, un suivi permettra de déterminer si les objectifs sont atteints, et pérennes. Les responsables de ces programmes doivent respecter certains critères, notamment contacter de manière proactive les (ex) compagnes des hommes en question, afin de s'assurer qu'elles sont bien prises en charge, et sont en sécurité, ainsi que leurs enfants.

S'il n'existe pas de programme pour auteurs dans votre région, on peut envisager une prise en charge individuelle. Elle sera assurée par des professionnels spécialement formés. Elle devra adopter une approche centrée sur la sécurité des victimes, et inclure l'évaluation et la gestion des risques.

Pour établir un parcours d'orientation, renseignez-vous sur les structures disponibles, auxquelles vous pourrez adresser les hommes. Contactez-les pour recueillir les informations que vous noterez dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Exemple de renseignements sur les structures d'accueil

Nom de la structure / du programme			
Organisme et adresse			
Contact			
Nom :			
Tél :			
E-mail :			
Critères d'adhésion / exclusion :			
Coût :			
Brève description / autre information :			
Pour plus d'information :			
Site internet :			
Brochure :			

Nous vous recommandons d'établir un protocole avec le(s) programme(s) destiné(s) aux auteurs, afin de pouvoir les contacter avant de leur adresser un homme violent. Vous conviendrez ensemble de la démarche, et clarifierez les doutes et les questions éventuelles.

Il est important de bien préparer le transfert. Il faudra informer l'homme de la raison pour laquelle il est adressé à ce programme, des avantages, pour lui et pour son entourage, de ses droits et de ses responsabilités par rapport

à cette orientation, et ce à quoi il peut s'attendre. Fournissez-lui des informations (brochure, dépliant) sur le programme.

Il est utile d'identifier ses réticences, et de l'aider à les surmonter. Dites-lui que ce type d'orientation est courant, que de nombreux hommes participent à ces programmes, et que vous les recommandez fréquemment. Vous pouvez l'encourager en lui demandant :

« Vous voyez-vous passer le coup de fil ? »

Ou en disant

« Les hommes ont parfois du mal à demander de l'aide quand ils ont un problème. Que voulez-vous garder en tête pour pouvoir passer le coup de fil ? »

Quand vous adressez un homme aux responsables d'un programme destiné aux auteurs, vous devez :

- Leur transmettre autant d'information que possible au sujet de cet homme, le contexte, les violences, afin que chaque professionnel.e qui travaillera avec lui, ou sa famille, soit au courant des violences et du niveau de danger qu'il présente, l'homme étant considéré comme étant responsable de ses actes ;
- Vous mettre d'accord sur les échanges et la coordination entre vous et la structure, voir comment soutenir sa participation au programme tandis que vous continuez à travailler avec lui, et continuer d'évaluer les risques qu'il pose.

Orientation pour d'autres problèmes

Si vous avez repéré d'autres problèmes concomitants, tels que des problèmes d'addiction ou de santé mentale (voir Étape 2), vous pouvez envisager de l'adresser à un centre d'addictologie ou de santé mentale. Cependant, ces services ne traitent pas spécifiquement de la violence. Ils doivent donc œuvrer en même temps, et en lien avec le programme destiné aux auteurs de violences. Il peut être difficile pour certains hommes d'initier et de maintenir deux processus en même temps, en plus du travail qu'ils effectuent avec vous.

Orientations dangereuses et inappropriées

N'envoyez pas un homme violent suivre un stage de **gestion de la colère**. Ce stage pourrait (sans le vouloir) renforcer sa conviction que la violence est le résultat de sa colère, de la « perte de contrôle », plutôt que d'un choix, menant à un mode de contrôle. Cela renforcerait sa tendance à se considérer comme victime de celle/ceux qui « le mettent en colère ». De plus, ces stages ne prévoient pas de contact avec les victimes, ni leur suivi.

De même, dans les situations de violences conjugales, **les thérapies de couple, médiations et thérapies familiales** sont au mieux inefficaces, le plus souvent potentiellement dangereuses. Si la victime ne peut pas parler librement parce qu'elle craint des représailles, la thérapie de couple sera vaine. Elle aggravera le sentiment d'impuissance de la victime, et peut la mettre en danger. En général, les thérapies conjugales ou familiales risquent de renforcer l'idée que la violence est due à un problème de couple, et que la responsabilité est partagée (au lieu d'incomber uniquement à l'auteur des violences).

Enfin, adresser un homme violent à **un.e psychologue ou un.e psychothérapeute**, peut ne pas être très utile. En effet, en matière de violences sexistes, les psys manquent de compétences et d'expérience. Ils vont ignorer les besoins complexes des auteurs, et peuvent, par inadvertance, approuver, voire renforcer, les discours justifiant le recours à la violence.

Une réponse multisectorielle

En cas de danger immédiat, on met en place une coopération quotidienne entre les organismes impliqués. La prévention des violences graves, dont les homicides, exige que les services travaillent en étroite collaboration, et que des examens de cas soient organisés régulièrement (Logar et al., 2015).

Travailler avec un homme violent ne consiste pas uniquement à l'aider à changer d'attitude et de comportement. Il faut également répondre à sa violence, et au risque qu'il présente pour les victimes, par une coordination multisectorielle. Si, malgré sa participation à un programme destiné aux auteurs, un homme refuse de changer, les autres structures intervenant auprès de sa famille devront s'adapter en conséquence. Par exemple, en mettant en place des mesures de gestion des risques, ou en modifiant les plans de sécurité de la femme et des enfants. Cette communication intersectorielle est essentielle lorsque des enfants sont concernés.

Dilemmes professionnels, personnels et légaux

Travailler avec des hommes violents soulève des questions difficiles, et implique différents niveaux d'évaluation par le/la professionnel.le impliqué.e. Quand faut-il signaler aux autorités une situation à risque pour la sécurité ou le bien de la femme et/ou des enfants ? En quoi le rôle professionnel est-il impacté par les obligations légales ? Comment, en ce cas, maintenir le lien avec l'homme ?

L'efficacité de votre intervention dépend de compétences techniques spécifiques, mais également de la prise en compte de trois autres aspects spécifiques de la lutte contre les violences conjugales - ses aspects professionnels, personnels, et légaux :

1. **L'aspect professionnel** – ce sont les règles qui encadrent le comportement professionnel (par exemple les psychologues, travailleurs sociaux, médecins, etc.) afin de protéger le bien-être et les droits de l'utilisateur.e et des autres personnes concernées ;
2. **L'aspect personnel** – c'est-à-dire, un faisceau de principes et de jugements personnels qui nous aident à faire le meilleur choix possible devant une situation donnée ;
3. **L'aspect légal** – les violences sont un délit et, dans certains cas, doivent être signalées aux autorités compétentes ; cependant, cela impacte le travail avec l'homme et sa volonté de parler des violences.

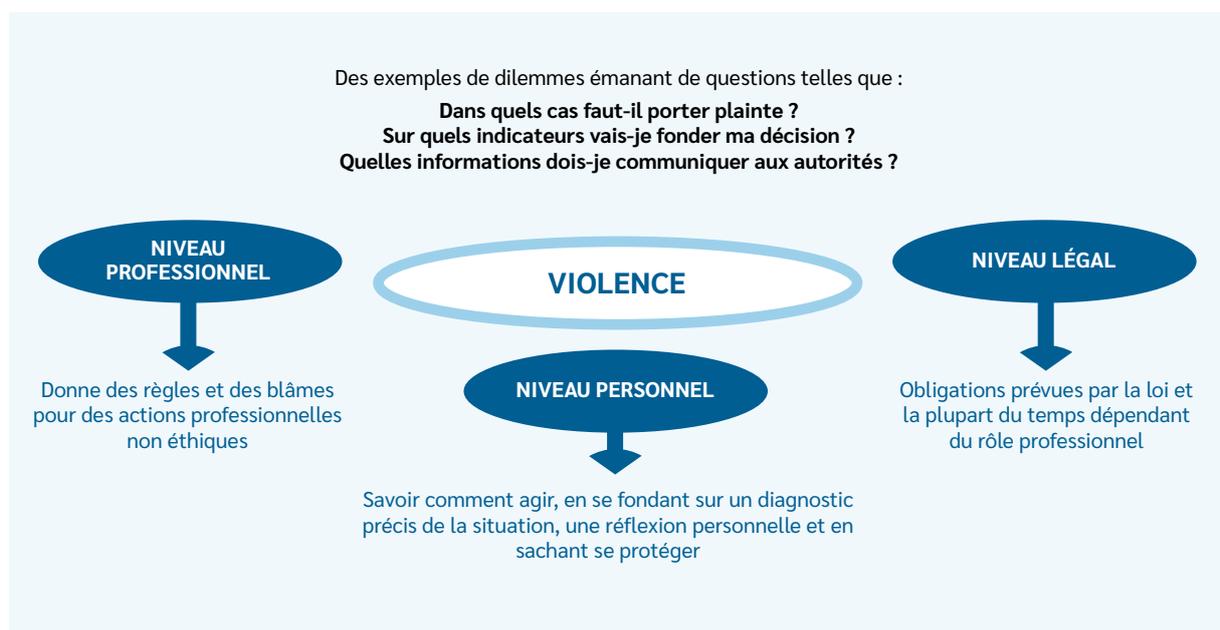
Pour commencer, il **faut** bien maîtriser ces trois paramètres. Il en va de même si vous travaillez auprès des victimes, afin de déterminer leurs besoins, notamment en matière de sécurité.

Dans toutes les situations, les interactions complexes entre l'aspect légal et l'aspect déontologique sont à regarder de près. En raison du nombre de variables (par ex., le niveau de danger, le degré d'implication émotionnelle, la présence d'enfants), il est souvent difficile de savoir quelle est la meilleure marche à suivre.

Prenons le cas où, à la lumière des informations recueillies, nous craignons sérieusement que l'homme s'en prenne violemment à sa compagne ou à ses enfants : nous décidons alors de le signaler aux forces de l'ordre. En assurant la sécurité des femmes et des enfants, nuisons-nous à notre relation avec lui ? Quelles informations sur lui devons-nous divulguer ?

Ce sont de vrais dilemmes. Pour éviter qu'ils ne deviennent des points d'achoppement, le but de notre intervention doit être clair. Notre intervention varie bien sûr en fonction de notre métier (assistant.e social.e, éducateur.trice, psychologue, médecin, etc.) et du contexte (par ex., service public ou secteur privé).

Figure 3. Dilemmes professionnels, personnels et légaux



L'expérience montre qu'il n'y a pas de directives précises à suivre. Chaque cas doit être soigneusement évalué selon deux procédés : une évaluation des risques (voir annexe 6) et une discussion au sein de l'équipe ou du réseau. Travailler dans son coin complique encore plus la prise de décision. Il est important d'accepter la complexité, d'éviter d'agir sans réfléchir, et de peser avec soin toutes les données disponibles. Ainsi l'on décidera de la marche à suivre pour assurer la sécurité des femmes et des enfants, sans nuire à notre relation avec l'auteur, afin de maximiser sa possibilité de changer.

Box 4. COMMENT SE PRÉSERVER

Travailler avec auteurs (et/ou victimes) de violences conjugales peut être gratifiant, mais c'est aussi un défi, avec des effets à long terme. Outre les symptômes courants liés à l'épuisement professionnel, l'exposition répétée aux récits d'événements traumatiques, peut provoquer un *traumatisme par procuration* ou un *stress traumatique secondaire*. Parmi les **symptômes** :

- Penser constamment à la situation/au désarroi de la personne
- Frustration/peur/anxiété/irritabilité
- Sommeil perturbé/cauchemars
- Difficulté à protéger son espace privé
- Endosser trop de responsabilités ou croire obligatoire de dépasser les limites de sa fonction
- Difficulté à quitter le bureau en fin de journée / ne jamais partir à l'heure prévue
- Perte du lien avec soi-même et les autres / perte de sa propre identité

Si vous ressentez ces symptômes, ayez un peu de compassion envers vous-même ! Ces réactions sont humaines, typiques de ce travail. Elles ne traduisent pas une quelconque lacune professionnelle. Cherchez le soutien d'un.e collègue de confiance ou d'un.e ami.e, trouvez des moyens de déconnecter physiquement et/ou mentalement (jours de repos, lecture, marche, moments avec des ami.es, promenades dans la nature, divertissement...).

Pour éviter ou prévenir les symptômes de traumatismes indirects, prenez soin de vous :

- Ne travaillez pas seul.e - maintenez le lien avec les collègues/services, notamment pour mieux prendre vos décisions
- Faites-vous un environnement protecteur et propice au bien-être
- Faites appel à la supervision, pour un soutien émotionnel
- Assurez-vous que vous avez un niveau de formation suffisant pour ce travail
- Ayez des centres d'intérêts sans lien avec votre travail
- Faites des pauses
- Profitez des débriefings et autres formes de soutien
- Passez du temps dans la nature
- Voyez vos succès, souvenez-vous de vos petites « victoires »
- Gardez le contact avec des gens qui ne sont pas dans le même domaine
- Acceptez soutien et retours positifs dès qu'ils s'offrent à vous
- Montrez votre soutien aux autres, donnez des retours positifs
- Célébrez la résilience des hommes que vous suivez et partagez les histoires positives

En bref : 12 choses à faire, et à ne pas faire, quand on travaille avec un auteur de violences conjugales

Pour de nombreux professionnel.les de première ligne, les contacts avec les hommes violents sont limités dans le temps. Dans ce cas, voici douze choses à faire, et à ne pas faire⁹ :

1. Votre priorité à chaque étape : la sécurité et le bien-être des victimes (femme et enfants).
2. Repérez les indices de violences conjugales dans le récit et dans le comportement de l'individu.
3. Réagissez à toute évocation des violences conjugales, et abordez la question avec lui.
4. Expliquez poliment que la violence est inacceptable, et qu'elle est un choix.
5. Soyez clair.e : la violence conjugale, ce n'est pas seulement des violences physiques.
6. Ne laissez pas vos émotions entraver votre travail, opérez une distinction entre le comportement et l'individu, ne le jugez pas.
7. Empathie et compréhension, mais pas de complicité : attention aux stratégies de minimisation des faits, de déni et à de responsabilisation de la victime. Ne vous faites pas manipuler.
8. Repérez les obstacles qui l'empêchent de reconnaître ses violences et de demander de l'aide (honte, peur de la Protection de l'enfance, etc.).
9. Soyez positif quant à sa capacité à changer, et explorez ses motivations (y compris ce qu'il lui en coûtera s'il continue ainsi, ou les conséquences sur autrui, notamment les enfants).
10. Identifiez les programmez destinés aux auteurs de violences conjugales (ou service similaire) dans votre région, et adressez-le à l'un d'entre eux.
11. Si vous êtes en contact avec les deux membres du couple (ou ex couple), et que vous désirez aborder la question des violences conjugales, recevez-les séparément.
12. Assurez-vous que les victimes sont prises en charge, et en sécurité.

⁹ Adapté de "Good practice in dealing with perpetrators" from Guidelines for Working with Men Perpetrating Domestic Violence (Respect Phonenumber, 2013). En anglais.

Références

En français :

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur les Violences faites aux femmes : <https://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-lgard-des-femmes-une-enquete-lchelle-de-lunion-europenne>

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Convention d'Istanbul, <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention>

Coutanceau R., Salmona M. (2016), *Violences conjugales et famille*, Dunod, Paris.

Durand E. (2013). *Violences conjugales et parentalité*, L'Harmattan, Paris.

Durand E., Ronai E., Sadlier K. (2015), *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*, Dunod, Paris.

Campbell, M., Neil, J., Jaffe, P. & Kelly T. (2010). Engaging Abusive Men in Seeking Community Intervention: A Critical Research & Practice Priority. *Journal of Family Violence*, 25, 413-22.

Circuito Barcelona contra la violencia hacia las mujeres (2013). Guía de recomendaciones para la detección de violencia machista en hombres. Barcelona: Ajuntament de Barcelona. https://ajuntament.barcelona.cat/dones/sites/default/files/documents/guia_recomanacions_cast.pdf

Clarke, N. (2010). *Referring Men: An exploration of front-line workers' needs for referring abusive men to MEND domestic abuse intervention programmes*. Waterford, Ireland: The Men's Development Network.

Department for Child Protection (2013). *Perpetrator Accountability in Child Protection Practice: A resource for child protection workers about engaging and responding to perpetrators of family and domestic violence*. Perth, Western Australia: Western Australian Government. Available on-line: <https://www.dcp.wa.gov.au/CrisisAndEmergency/FDV/Documents/Perpetrator%20Accountability%20in%20Child%20Protection%20Practice.pdf>

Dia, D. A., Simmons, C. A., Oliver, M. A. & Cooper, R. L. (2009). Motivational Interviewing for Perpetrators of Intimate Partner Violence, in Lehman, Peter & Simmons, Catherine A. (Eds.) *Strengths-Based Batterer Intervention: A New Paradigm in Ending Family Violence*. Springer Publishing Company, United States.

European Union Agency for Fundamental Rights (2014). *Violence against women: an EU-wide survey - Results at a glance*. Luxembourg: Publications Office of the European Union. Available on-line: <http://fra.europa.eu/en/publication/2014/violence-against-women-eu-wide-survey-results-glance>

Forsdike, K., Tarzia, L., Flood, M., Vlasis, R., & Hegarty, K. (2018). "A Lightbulb Moment": Using the Theory of Planned Behavior to Explore the Challenges and Opportunities for Early Engagement of Australian Men Who Use Violence in Their Relationships. *Journal of Interpersonal Violence*. <https://doi.org/10.1177/0886260518780778>

Geldschläger, H. & Ginés, O. (2013) Abordaje terapéutico de hombres que ejercen violencia de género. *Formación Médica Continuada*, 20, 89-99.

Geldschläger H., Ginés O., Nax D. & Ponce A. (2014). *Outcome measurement in European perpetrator programmes: a survey*, unpublished working paper from the Daphne III project IMPACT: Evaluating European Perpetrator Programmes. Available on-line at: https://www.work-with-perpetrators.eu/fileadmin/WWP_Network/redakteure/IMPACT/Working_Papers/Daphne_III_Impact_-_Working_paper_1_-_Outcome_Measurement_in_European_Perpetrator_Programmes_-_A_Survey.pdf

Hester, M. & Lilley, S.J. (2014). Domestic and sexual violence perpetrator programmes: Article 16 of the Istanbul Convention. A collection of papers on the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence. Council of Europe. Available on-line: <https://rm.coe.int/168046e1f2>

Hester, M., Westmarland, N., Gangoli, G. et al. (2006). *Domestic Violence Perpetrators: Identifying Needs to Inform Early Intervention*. Bristol: University of Bristol in association with the Northern Rock Foundation and the Home Office.

- Iwi, K. & Newman, C. (2015). *Engaging with Perpetrators of Domestic Violence: Practical Techniques for Early Intervention*. London: Jessica Kingsley Publisher.
- Jenkins, A. (1990). *Invitations to responsibility: The therapeutic engagement of men who are violent and abusive*. Adelaide: Dulwich Centre Publications.
- Jenkins, A. (2009). *Becoming ethical: A parallel, political journey with men who have abused*. Dorset (UK): Russell House.
- Kelly, J. B. & Johnson, M. P. (2008). Differentiation Among Types of Intimate Partner Violence: Research Update and Implications for Interventions. *Family Court Review*, 46, 476-499.
- Lee, J. (2017). Using Motivational Interviewing to Treat Adolescents and Young Adults with Substance Use Disorders. A Case Study of Hazelden in Plymouth. Hazelden Betty Ford Butler Center for Research. Available on-line: <https://www.hazeldenbettyford.org/education/bcr/addiction-research/adolescent-motivational-interviewing-cs-1017>
- Logar, R. & Vargová, B.M. (2015). Effective Multi-agency Co-operation for Preventing and Combating Domestic Violence. Training of Trainers Manual. Council of Europe. Available online: https://wave-network.org/wp-content/uploads/2018/09/Effective_Multi_Agency_Cooperation_2015.pdf
- Miller, W. R. and Rollnick, S. (1991). *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behavior*. New York: Guilford Press
- No To Violence & Men's Referral System (2015). Strengthening perpetrator accountability within the Victorian family violence service system. Available on-line: <http://www.rcfv.com.au/getattachment/E771CDC5-4D7C-4638-B3EE-546EA32871F1/No-To-Violence;-Men%27s-Referral-Service-->
- Penti, B., Timmons, J. & Adams, D. (2018). The role of the physician when a patient discloses intimate partner violence perpetration: a literature review. *Journal of the American Board of Family Medicine*, 31, 635-44.
- Ponce, A. (2013). Homes, masculinitat i violència. In Freixanet, Maria (coord.): *Homes i Gènere: Polítiques públiques locals i la transformació de les masculinitats*. Editorial Institut de Ciències Polítiques.
- Prochaska, J. Q. & DiClemente, C. C. (1986). Toward a comprehensive model of change. In W. R. Miller & N. Heather (Eds.), *Treating addictive behaviors: Processes of change* (pp. 3-27). New York: Plenum Press.
- RESPECT (2013). *Respect toolkit for work with male victims of domestic violence (2nd edition)*. London: Respect. Available online: <http://respect.uk.net/wp-content/uploads/2017/01/Toolkit-for-Work-with-male-victims-of-DV-2nd-ed-Respect%C2%A9-2013.pdf>
- RESPECT Phonenumber (2013). Guidelines for Working with Men Perpetrating Domestic Violence. Available online: <http://respectphonenumber.org.uk/wp-content/uploads/2017/01/Guidelines-for-working-with-perpetrators.doc>
- Williamson, E., Jones, S. K., Ferrari, G., Debonnaire, T., Feder, G., & Hester, M. (2015). Health professionals responding to men for safety (HERMES): feasibility of a general practice training intervention to improve the response to male patients who have experienced or perpetrated domestic violence and abuse. *Primary Health Care Research & Development*, 16, 281-288.

Annexes – Outils et Ressources

Annexe 1. Différents types de violences conjugales

Il existe cinq types de violences conjugales, toutes fondées sur un rapport de force et de contrôle au sein du couple¹⁰ :

- **Violence coercitive** : le conjoint violent (l'homme, le plus souvent) veut contrôler sa compagne. Il utilise les tactiques suivantes : intimidation ; violence psychologique ; isolement ; minimisation, déni, accusation de la victime ; manipulation des enfants ; affirmation des privilèges masculins ; privations économiques ; coercition, menaces.

- **Résistance violente** : l'individu (la femme, le plus souvent) a recours à la violence pour résister ou se défendre contre le conjoint qui emploie la violence coercitive ; cependant, elle n'utilisera pas les tactiques précitées, typiques d'une violence structurée.

- Dans la **violence conjugale liée au contexte**, l'un des conjoints (ou les deux) se montrera violent lors de situations conflictuelles (souvent par frustration ou sous le coup de la colère) mais aucun des deux n'exerce un contrôle coercitif sur l'autre.

- Dans les cas de **violence provoquée par une séparation**, l'un des partenaires (ou les deux, mais c'est rare) utilise la violence après la séparation (notamment à la suite d'un événement donné, et généralement pas plus d'une ou deux fois), alors qu'il n'y a pas d'antécédents de violence dans le couple, ni de contrôle coercitif (à distinguer donc de la violence coercitive qui se poursuit souvent, ou qui dégénère après la séparation).

- Dans le **contrôle violent mutuel**, les deux individus sont violents, l'un contre l'autre, et utilisent tous les deux la violence coercitive (un phénomène rare, et peu documenté).

10 Voir Kelly & Johnson (2008)

Annexe 2. Conséquences des violences conjugales

Problèmes de santé liés aux violences au sein du couple		
Impact sur la victime	Impact sur les enfants présents	Impact sur les auteurs de violence
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaises conditions de grossesses ▪ Dépression, stress post-traumatique, suicide ▪ Risque accru de perdre son emploi ▪ Mortalité plus élevée ▪ Douleurs chroniques ▪ Symptômes neurologiques (évanouissements, crises) ▪ Symptômes gastro-intestinaux (troubles alimentaires, digestifs) ▪ Pression sanguine élevée ▪ Problèmes gynécologiques (douleurs pelviennes, IST) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépression et troubles anxieux ▪ Problèmes d'addictions à l'âge adulte ▪ Comportement sexuel à risque chez les adolescentes ▪ Mauvais résultats scolaires ▪ Problèmes affectifs et comportementaux ▪ Mauvais état de santé à l'âge adulte ▪ Troubles somatiques (migraines, insomnies) ▪ Maux de ventre ▪ À l'âge adulte, les garçons peuvent être violents, et les filles, accepter les violences 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regrets et dépression ▪ Mauvais résultats professionnels ▪ Incarcération et autres problèmes juridiques ▪ Divorce et séparation d'avec la famille ▪ Blessures physiques ▪ Abus de psychotropes ▪ Troubles psychiatriques ▪ Comportement sexuel à risque ▪ Insomnie ▪ Problèmes digestifs

Adapté de Pentti, Timmons & Adams (2018)

IMPACT SUR LA SANTÉ Les femmes exposées aux violences conjugales sont ...		
Santé mentale	Santé sexuelle et reproduction	Mort et blessures
<p>... deux fois plus sujettes à la dépression</p> 	<p>... ont 16% plus de risques d'accoucher d'un bébé trop petit</p> 	<p>... 42% des femmes victimes de violences conjugales physiques ou sexuelles ont été blessées</p> 
<p>... presque deux fois plus susceptibles d'être dépendantes à l'alcool</p> 	<p>... ont 1.5 fois plus de risques d'être contaminées par le HIV, syphilis, chlamydias, gonorrhées</p> 	<p>... 38% des femmes tuées l'ont été par un conjoint ou ex-conjoint</p> 

Adapté de WHO Infographic "Violence against Women: Global Picture Health Response"

Les effets des violences conjugales sur les enfants¹¹

Être « témoin » de violence conjugale peut signifier que l'enfant VOIT des violences physiques et/ou sexuelles, ENTEND des menaces ou des bagarres, REMARQUE des traces - sang, ecchymoses, vêtements déchirés, objets brisés. Enfin, les enfants peuvent être CONSCIENTS des tensions, par exemple, de la peur de leur mère qui entend l'agresseur garer sa voiture.

Que ressentent les enfants exposés aux violences conjugales ?

Ils deviennent craintifs et anxieux. Toujours sur leurs gardes, ils veillent, à l'affût du prochain épisode de violence. Ne sachant jamais ce qui déclenchera les violences, ils ne se sentent jamais en sécurité, sont inquiet.es pour eux-mêmes, leur mère, et leurs frères et sœurs. Ils sont impuissants et démunis.

Ces enfants sont censés garder le secret. Parfois même, ne pas en parler entre eux. Ils/elles peuvent paraître insouciant, alors qu'ils sont en grande souffrance, dans une famille chaotique et instable. Ils peuvent s'en vouloir, croire que quelque chose qu'ils ont dit ou fait, a déclenché les violences. Ou s'en prendre à leurs frères et sœurs, ou leur mère, pour les mêmes raisons. Ils vont ressentir rage, honte, humiliation.

Isolés et vulnérables, ces enfants sont en manque d'attention, d'affection et d'approbation. Parce que leur mère lutte pour survivre, elle s'occupe moins d'eux/elles. Leur père/beau-père, désireux de contrôler tout le monde, n'est pas non plus présent pour eux/elles. Ces enfants sont physiquement, émotionnellement et psychologiquement, abandonnés.

Comment se comportent ces enfants ?

Les réponses émotionnelles des enfants témoins de violence conjugales peuvent inclure la peur, la culpabilité, la honte, les troubles du sommeil, la tristesse, la dépression et la colère (à la fois envers l'agresseur pour les violences, et envers leur mère pour son incapacité à l'en empêcher).

Physiquement, ils/elles présentent des maux de ventre et/ou des maux de tête, une énurésie nocturne et une perte de concentration. Certains seront également victimes de violence physique ou sexuelle, ou de négligence. D'autres, blessé.es en voulant protéger leur mère ou leurs frères et sœurs.

Pour ce qui est du comportement, ces enfants peuvent se montrer exubérants, ou rester en retrait, ou tout essayer pour faire plaisir. Anxiété et capacité d'attention limitée, néfastes à leurs progrès et à leur assiduité scolaire, sont aussi fréquentes. On note aussi des retards de la motricité, du développement cognitif, d'accès au langage, ainsi que des périodes d'automutilation, de recours à la violence, d'agressivité envers leurs camarades, ou envers leur mère.

Quels sont les effets à long terme ?

Que leurs enfants soient, ou non, physiquement maltraités, ils et elles souffrent souvent de traumatismes émotionnels et psychologiques du fait de vivre dans un foyer où leur père (ou beau-père) maltraite leur mère. Ces enfants sont privés d'une vie familiale propice à un développement sain, et grandissent avec un modèle de couple dans lequel un individu utilise l'intimidation et la violence pour arriver à ses fins. Les enfants ayant une tendance naturelle à s'identifier à la force, ils arrivent qu'ils fassent alliance avec l'agresseur pour ne plus respecter leur mère, laquelle est apparemment sans défense. En général, les agresseurs en profitent. Ils disent aux enfants que leur mère est « folle » ou « nulle » et qu'ils n'ont pas à l'écouter. Voir leur mère ainsi traitée enseigne aux enfants que, comme leur père, ils n'ont pas à respecter les femmes.

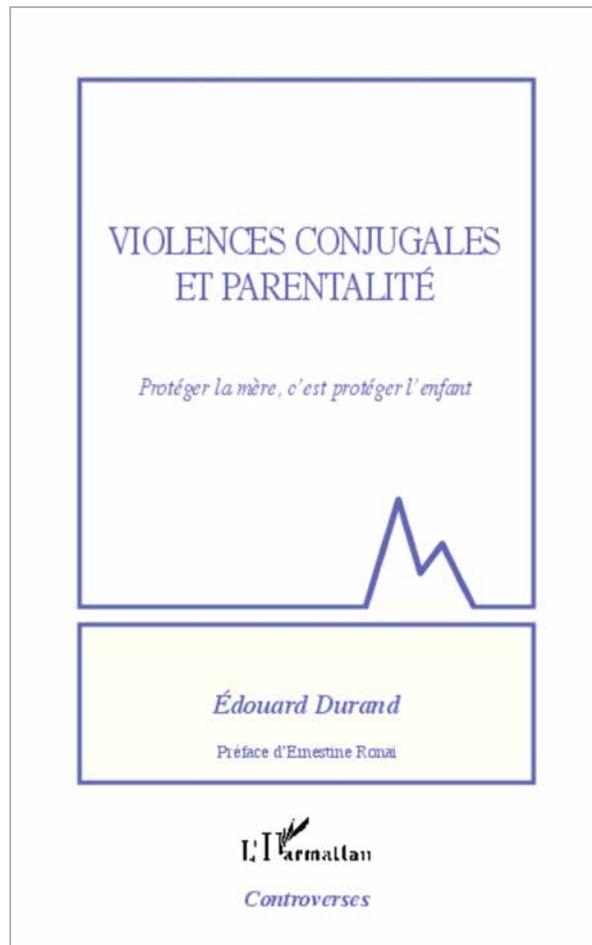
Selon la plupart des expert.es, les enfants élevé.es dans de tels foyers, apprennent que la violence est un bon moyen de résoudre les problèmes. Ils/elles peuvent reproduire la violence dans leurs relations adolescent.es, adultes et parentales. À l'âge adulte, les garçons qui ont été témoins des violences contre leur mère, sont plus susceptibles de frapper leur compagne que ceux qui viennent de domiciles non-violents. Dès l'adolescence, les filles peuvent croire que les menaces et la violence sont la norme dans un couple.

11 Retrieved and adapted from: <https://www.domesticviolenceroundtable.org/effect-on-children.html>

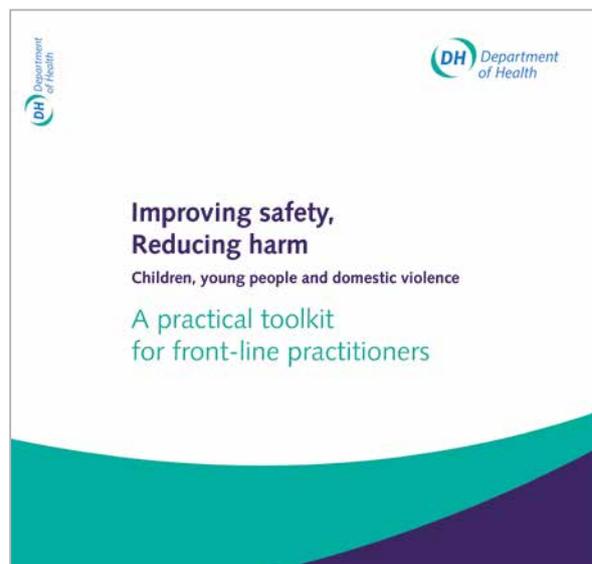
Ces jeunes présentent un risque plus élevé d'abus d'alcool/de drogue, de stress post-traumatique et de délinquance. Être témoin de violences conjugales est le meilleur prédicteur de la délinquance juvénile et de la criminalité adulte. C'est aussi la première cause des fugues.

Voir :

Durand E. (2013). *Violences conjugales et parentalité*, L'Harmattan, Paris.



Sharpen, Joanna (2009). *Improving Safety, Reducing Harm: Children, young people and domestic violence. A practical toolkit for front line professionals*. London: TSO. Disponible en ligne: http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130124052343/http://www.dh.gov.uk/prod_consum_dh/groups/dh_digitalassets/@dh/@en/@ps/documents/digitalasset/dh_116914.pdf



Annexe 3. Notre expérience des violences conjugales

Ce que nombre de professionnel.les découvrent en approfondissant leurs connaissances en matière de violences conjugales, c'est que la formation seule ne suffit pas. Ainsi que le stipule la Convention d'Istanbul, il faut envisager les violences conjugales comme « une manifestation de relations de pouvoir historiquement inégales entre les femmes et les hommes ». Nous, les professionnel.les, nous sommes né.es, avons grandi et vivons dans une société qui tolère le sexisme.

C'est pourquoi, nous devons acquérir les compétences nécessaires pour mieux répondre aux auteurs que nous recevons, mais aussi examiner en quoi la domination masculine et les violences sexistes nous concernent personnellement. Que considérons-nous comme étant de la violence ? Qu'en pensons-nous ? Comment réagissons-nous lorsque nous y sommes confronté.es ?

Interrogeons-nous sur la manière dont nous traitons chaque forme de violence, même minime, dans notre vie quotidienne ; sinon, nous risquons de rater des indices clefs fournis par nos interlocuteurs. Justement, les auteurs qui cherchent de l'aide disent qu'il est difficile de trouver des professionnel.les de première ligne capables de parler ouvertement des violences. L'un d'eux a ainsi voulu s'ouvrir à un psychologue, qui s'est avéré incapable de creuser le sujet : « J'ai dit au thérapeute que j'avais un "fort tempérament", mais il n'a pas réagi. »

Nous devrions être en mesure de repérer un comportement violent, qu'il vienne de nous-mêmes (cela arrive probablement à tout le monde, à un moment donné), qu'il soit dirigé contre nous, ou que nous en soyons témoin. Nous serions étonnés de découvrir avec quelle fréquence nous laissons passer un commentaire blessant, une réponse agressive, un manque de respect. Or, ces attitudes doivent être identifiées, exposées au grand jour, et mises à mal. Alors, nous saurons aborder le sujet des violences sans les minimiser.

À titre d'exercice, voici un petit test que nous proposons aux hommes pour identifier la violence et les maltraitements que, peut-être, ils infligent à leur compagne¹². Vous pouvez reprendre les trois angles ci-dessus : les comportements dont vous avez fait preuve, dont vous avez été victime, et dont vous avez été témoin :

- Vous comportez-vous parfois avec votre compagne/compagnon comme si vous étiez son chef ?

- Dites-vous ou faites-vous des choses que vous regrettez par la suite ?

- Essayez-vous de tout contrôler ?

- Avez-vous parfois du mal à vous maîtriser ?

- Votre/vos enfants ou votre compagne/compagnon ont-ils parfois peur de vous ?

- Votre couple est-il influencé par votre comportement ?

- Faites-vous mal aux gens que vous aimez ?

- Avez-vous déjà tenté d'interdire à votre compagne/compagnon de faire ce dont elle/il, avait envie (porter une tenue qui vous déplaisait, sortir avec des ami.es, avoir un emploi, faire des études) ?

- Avez-vous déjà suivi votre compagne/compagnon (en vrai, ou en l'appelant, en lui envoyant des messages en continu) ?

- Vos réactions ont-elles déjà effrayé votre compagne/compagnon et/ou vos enfants ?

- Avez-vous déjà contraint votre compagne/compagnon, ou d'autres, à un rapport sexuel alors qu'elle/il n'en avait pas envie ?

¹² Ce test vient du site internet d'un des partenaires du projet, le Centro di Ascolto Uomini Maltrattanti (CAM) à Florence, www.centrouominimaltrattanti.org.

- Êtes-vous jaloux, avez-vous déjà reproché à votre compagne/compagnon d'accorder trop d'attention à quelqu'un d'autre ?

- Avez-vous déjà critiqué votre compagne/compagnon, ou l'avez-vous dévalorisé.e, et/ou vos enfants ?

- Vous est-il déjà arrivé de gifler, frapper ou bousculer votre compagne/compagnon, ou avez-vous menacé de le faire ?

- Contrôlez-vous les finances de la maison, les dépenses, refusez-vous que votre compagne/compagnon s'achète des choses personnelles ?

Si vous avez répondu oui deux fois, ou plus, vous allez pouvoir réfléchir à ces situations sous un angle différent. Pour travailler sur les violences conjugales, il est fondamental en effet, de partir de notre propre expérience. Avons-nous été victimes, auteurs ou témoins de cette violence ? Quel a été son impact sur nous ? Comment ces expériences peuvent-elles affecter notre vie, nos réactions ? Si vous vous sentez suffisamment à l'aise, nous vous suggérons d'intégrer ces réflexions personnelles aux conversations avec votre équipe ou vos superviseurs.

Annexe 4. Différentes positions et leurs effets thérapeutiques

Le tableau ci-dessous présente trois positionnements possibles dans le travail avec un auteur de violences : la Collusion ne condamne pas la violence, et ne produira guère de changement ; la seconde, dite Équilibrée, sera compréhensive, mais critique ; enfin, la Confrontation provoquera sans doute une réaction, mais peu de changement.

Différentes positions et leurs effets thérapeutiques		
Collusion	Équilibrée	Confrontation
Formation d'une alliance	Formation d'une alliance avec ce qui en lui, veut bien changer	Pas d'alliance, plutôt une opposition
La séance se déroule dans un sentiment de proximité	Les séances sont difficiles à cause de ses conflits internes et son sentiment de vulnérabilité	Les séances sont difficiles à cause d'un conflit avec l'individu, qui est en colère
Il y a peu de défis ou de remises en question	Vous réitérez aimablement l'invitation à se remettre en question	Fort niveau de défiance et de conflit
Vous êtes assis de son côté afin de voir comment réagissent les autres	Vous l'aidez à analyser son comportement violent	Vous le mettez face à ses torts
Vous avez de l'empathie quand il dit que c'est lui la victime	Vous avez de l'empathie lorsqu'il s'en veut d'avoir été violent	Vous n'avez aucune empathie
La majeure partie de l'entretien consiste à examiner le comportement d'autres personnes et leur impact sur lui	La majeure partie de l'entretien consiste à examiner le comportement violent de l'homme et son impact sur d'autres	La majeure partie de l'entretien consiste à provoquer l'homme, à critiquer ses actes, et à le regarder se défendre
Vous ne le jugez pas	Vous l'invitez à examiner son propre comportement et vous montrez de l'empathie car c'est difficile	Vous lui dites ce que vous pensez (professionnellement et personnellement) de son comportement
L'homme se sent mieux compris par vous que par sa compagne	L'homme finira peut-être par considérer et respecter votre aide	L'homme ne vous aime pas et risque de vous laisser tomber

Tableau adapté de Iwi & Newman (2015, p. 26)

Il est important de souligner que le professionnel aura un rôle de réflexion et de critique vis-à-vis du comportement violent de l'homme. Il sera donc essentiel pour son travail d'évaluer les dommages causés. L'homme pourra accepter de changer lorsqu'il sera confronté à un conflit interne insoutenable. Dans ce but, il faut aider ce qui, chez lui, espère une vie meilleure, la partie de son individu où la violence n'a pas de place, la partie qui se soucie de sa famille et qui fait qu'il souffrirait... si quelqu'un les faisait souffrir.

Annexe 5. Explorez en détails le recours à la violence

Si l'homme a reconnu son recours à la violence, il peut s'avérer utile, afin de l'adresser ailleurs (étape 4) et d'évaluer les risques, d'explorer les différents types de violence en jeu, leur gravité, leur fréquence, et leurs conséquences sur sa compagne (ou ex), ses enfants, d'autres (famille, amis), et sur lui-même. Il faudrait également connaître l'historique des violences, et le processus, en particulier si la gravité ou la fréquence des épisodes a récemment augmenté. Les professionnel/les de première ligne ont une responsabilité à plusieurs niveaux : repérer les indicateurs de violence conjugale, aborder le sujet, motiver l'homme à changer, puis l'adresser à une prise en charge spécialisée.

Vous pouvez commencer ainsi : « Puis-je vous poser quelques questions plus précises à ce sujet ? »

Questions possibles quant à l'historique du recours à la violence :

- « Vous souvenez-vous de la première fois où vous vous êtes physiquement battu avec votre compagne / où vous avez levé la main sur elle ? »

- « Que lui avez-vous fait de pire ? » « Si on lui posait la question, que répondrait-elle, à votre avis ? » « D'après vous, comment s'est-elle sentie, sur le moment ? »

- « Quand avez-vous été violent contre elle pour la dernière fois ? »

- « Votre comportement envers elle a-t-il changé avec la grossesse ? »

- « Avez-vous repéré ce qui déclenche les violences ? Est-ce de plus en plus grave, de plus en plus souvent ? »

- « En quoi les enfants sont-ils touchés ? »

- « Avez-vous été violent devant les enfants ? »

- « Avez-vous attaqué ou menacé votre compagne avec un couteau ou une arme ? »

- « La police est-elle déjà intervenue à votre domicile à cause de votre comportement ? »

- « Qu'est-ce qui vous inquiète le plus dans votre comportement ? »

- « Avez-vous déjà eu recours à la violence avec une, ou plusieurs, ex compagnes ? » « Je vous en prie, racontez-moi. »

D'autres questions concernant son histoire et son enfance :

- « Avez-vous été victime de violences, étant enfant ? » « Ou bien à un autre moment de votre vie ? »

- « Y avait-il de la violence entre vos parents ? » « De quoi vous souvenez-vous ? » « Que ressentiez-vous alors ? »

Vous devriez également passer en revue les différents types de violences, passées ou présentes :

- Violence psychologique

- Coercition, contrôle

- Violence physique

- Violence sexuelle

- Violence économique

Ces deux questionnaires de comportement, version M pour Maltraitance et V pour Violences, ont été établis par Calvin Bell de Safer Families/Ahimsa et sont disponibles en ligne sur : http://www.fsa.me.uk/uploads/7/6/5/6/7656227/violence_and_abuse_inventories.pdf

Nom		Date			
QUESTIONNAIRE DE COMPORTEMENT M (Maltraitements)					
?	0	1	2	3	4
je ne sais pas	jamais	une fois	parfois	souvent	constamment
Notez vous ici	Instructions : En utilisant l'échelle ci-dessus, mettez un chiffre dans chaque case de la colonne de gauche pour indiquer la fréquence à laquelle vous vous êtes comporté envers votre (ex) compagne de la manière décrite. Ensuite, dans la colonne de droite, vous noterez votre compagne.				Notez ici votre compagne
	Vous l'avez insultée, injuriée				
	Vous l'avez humiliée (vous vous êtes moqué d'elle)				
	Vous lui avez dit qu'elle était nulle ou moche				
	Vous lui avez dit qu'elle était idiote ou folle				
	Vous lui avez dit qu'elle était une mauvaise mère				
	Vous lui avez dit que personne ne pourrait la supporter				
	Vous lui avez dit qu'elle ne s'en sortirait pas toute seule				
	Vous avez essayé de l'empêcher d'être en contact avec ses ami.es et sa famille				
	Vous avez insisté pour l'accompagner partout				
	Vous l'avez enfermée				
	Vous avez insisté pour savoir avec qui elle était quand elle n'était pas avec vous				
	Vous l'avez injustement accusée de coucher avec d'autres hommes				
	Vous l'avez suivie				
	Vous avez menacé de vous suicider si elle vous quittait				
	Vous avez menacé de la dénoncer à la police/ aux services sociaux/services de l'immigration si elle vous quittait				
	Vous avez menacé d'enlever les enfants si elle vous quittait				
	Vous lui avez dit que vous lui interdiriez d'élever les enfants avec un autre homme				
	Vous exigiez qu'elle vous obéisse, vous avez essayé de contrôler tout ce qu'elle faisait				
	Vous avez insisté pour qu'elle s'occupe mieux de la maison				
	Vous l'avez forcée à cuisiner des plats de votre choix				
	Vous l'avez forcée à porter les vêtements et le maquillage que vous aviez choisi pour elle				
	Vous avez contrôlé les finances du foyer (en décidant de comment l'argent serait dépensé)				
	Vous lui donnez de l'argent de poche ou vous l'avez obligée à vous supplier de lui donner de l'argent				
	Vous lui avez demandé de justifier chaque centime dépensé				
	Vous avez menti en la dénonçant à la police/aux services sociaux				
	Vous lui avez fait peur				
	Vous avez cogné dans la porte, le mur, ou les meubles				
	Vous l'avez empêchée d'utiliser son téléphone pour demander de l'aide				
	Vous avez exprès abîmé ses vêtements, ses biens				
	Vous avez juré, hurlé dans son visage				
	Vous l'avez jetée à la rue				
	Vous avez cassé des assiettes, balancé de la nourriture ou des objets				
	Vous l'avez menacée en brandissant votre point				
	Vous l'avez menacée avec un objet				
	Vous avez menacé de la tuer				

Nom		Date			
QUESTIONNAIRE DE COMPORTEMENT V (Violences)					
?	0	1	2	3	4
je ne sais pas	jamais	une fois	parfois	souvent	constamment
Je lui ai fait cela	Instructions : En utilisant l'échelle ci-dessus, mettez un chiffre dans chaque case de la colonne de gauche pour indiquer la fréquence à laquelle vous vous êtes comporté envers votre (ex) compagne de la manière décrite. Ensuite, dans la colonne de droite, vous noterez votre compagne.				Elle m'a fait cela
	Je lui ai craché dessus				
	Je lui ai mis mon doigt dans son œil				
	Je l'ai poussée				
	Je l'ai attrapée par les vêtements, bras, jambes, cheveux (rayez, le cas échéant)				
	Je l'ai tenue par les bras ou les épaules				
	Je l'ai secouée				
	Je l'ai collée au mur				
	Je lui ai tiré les cheveux				
	Je l'ai balancée dans la pièce				
	Je lui ai tordu ou plié un doigt, un bras, une jambe (rayez, le cas échéant)				
	Je l'ai pincée, griffée, serrée (rayez, le cas échéant)				
	Je l'ai mordue				
	J'ai versé sur elle ou jeté sur elle, une boisson ou un autre liquide (rayez, le cas échéant)				
	Je lui ai jeté des objets qui pouvaient faire mal				
	Je l'ai brûlée avec une cigarette				
	Je l'ai frappée				
	J l'ai frappée avec le dos de ma main				
	Je lui ai donné des coups de poing dans le bras, la jambe, le corps, la tête, ou le visage (rayez, le cas échéant)				
	Je lui ai donné des coups de pied dans le bras, la jambe, le corps, la tête ou le visage (rayez, le cas échéant)				
	Je lui ai cogné la tête				
	Je lui ai fait une tête				
	Je l'ai poussée dans les escaliers				
	J'ai mis ma main sur sa bouche pour la faire taire				
	Je l'ai saisie par le cou				
	J'ai essayé de l'étrangler				
	Je l'ai frappée avec un objet				
	Je l'ai poignardée				
	Je l'ai agressée alors que je savais qu'elle était enceinte				—
	Je l'ai frappée au ventre alors que je savais qu'elle était enceinte				—

Copyright Calvin Bell; Safer Families/Ahimsa

Annexe 6. Évaluation des risques

Évaluation des risques

Pour améliorer la sécurité des victimes et prévenir de futures violences, il faut évaluer les risques, et prendre des mesures pour les réduire. L'évaluation des risques englobe à la fois des mesures de sécurité pour les victimes, et des stratégies de gestion des risques auprès des auteurs.

Il n'appartient peut-être pas aux professionnel.les de première ligne d'effectuer une évaluation formelle. Cependant, il faudra estimer les risques pour pouvoir prendre certaines décisions.

Il existe trois grandes méthodes :

- évaluation clinique (basée sur l'expérience du/de la professionnel.le),
- évaluation actuarielle (« test » basé sur la recherche avec pondération préétablie des facteurs de risque que les professionnel.les doivent cocher comme étant absents ou présents),
- évaluation clinique structurée (une liste aide le/la professionnel.le dans son évaluation/son jugement).

Dans tous les cas, l'évaluation des risques ne vaut que par la qualité des informations sur lesquelles elle se fonde. Par conséquent, vous devez trouver autant de sources d'informations que possible. D'abord, le point de vue de la victime : la perception du danger par les femmes constitue le meilleur prédicteur de la violence à venir. Il faut aussi prendre en compte, si possible, le casier judiciaire de l'auteur des violences, ainsi que des sources diverses, ou d'autres services suivant l'auteur ou ses proches. Si les informations viennent principalement de l'auteur des violences, l'exactitude de l'évaluation aura ses limites et dépendra, en partie, de la confiance développée pendant les séances de travail.

Plusieurs outils d'évaluation sont disponibles¹³. La plupart s'appuient sur des renseignements fournis par la victime. Dans un travail avec l'auteur des violences, voici deux documents européens couramment utilisés, mais uniquement disponibles en anglais¹⁴ :

1. **SARA (Spousal Assault Risk Assessment)**; Kropp, Hart, Webster & Eaves, 1994). SARA est une checklist pour aider à évaluer le risque de violence qui pourrait survenir dans un contexte de violence conjugale,
2. **DASH-RIC (Domestic Abuse, Stalking and Honour Based Violence Risk Identification Checklist)**¹⁵ vise à aider les professionnel.les à identifier les risques élevés de violences conjugales, harcèlement et « crimes d'honneur ».

Si vous faites partie d'un réseau local de lutte contre les violences conjugales, nous vous recommandons d'utiliser l'outil d'évaluation des risques en vigueur (ou celui de l'association d'aide aux victimes).

La plupart des outils d'évaluation reposent sur des facteurs de risque statiques (situation personnelle et événements passés durables) et dynamiques (situation personnelle ou circonstances changeantes). Le niveau de danger diminue ou augmente lorsque bougent les facteurs de risque dynamiques. Il faut surveiller le risque en permanence, et procéder à une nouvelle évaluation dès que l'on observe un changement.

Principaux facteurs de risque :

- La victime craint pour sa sécurité/celle de son/ses enfant.s
- Séparation récente ou imminente
- Conflit au sujet de la garde de l'enfant ou de l'accès à l'enfant

13 Voir : http://files.wave-network.org/trainingmanuals/PROTECTI_Protecting_High_Risk_Victims_2011_English.pdf

14 Voir Ginés, Geldschläger et al. (2014)

15 Voir http://www.safelives.org.uk/sites/default/files/resources/Dash%20for%20DVAs%20FINAL_0.pdf

- Agressions passées sur des membres de la famille
- Agressions passées sur des inconnu.es ou des connaissances
- Violation passée ou mépris des injonctions, ou des décisions de justice
- Victime ou témoin de violences intrafamiliales dans l'enfance ou l'adolescence
- Abus de psychotropes
- Troubles mentaux récents en lien avec les violences
- Agression physique passée à l'encontre de sa compagne
- Compagne enceinte ou venant d'accoucher
- Agression sexuelle ou jalousie à caractère sexuel
- Utilisation passée d'armes ou menaces de mort
- Augmentation récente de la fréquence et de la gravité des agressions
- Minimisation extrême ou déni du passé de violences conjugales
- Attitudes qui soutiennent ou défendent les violences conjugales
- Récents soucis de couple
- Récents soucis au travail
- Tentative d'étranglement
- Tendances suicidaires ou menaces ou tentatives de suicide par l'auteur des violences
- Nouveau compagnon dans la vie de la victime
- Menaces passées et/ou torts aux enfants
- Agressions passées sur la victime enceinte

Gestion du risque

En fonction du potentiel risque de violence, et des circonstances et besoins particuliers de chaque cas/famille, différentes stratégies de gestion des risques seront mises en place par la réponse multisectorielle. En tant que professionnel.le de première ligne, et selon votre rôle, vous pourrez peut-être recommander ou initier certaines stratégies, mais vous devrez **collaborer à leur élaboration en coordination avec d'autres services**.

Bien entendu, si vous évaluez **un risque élevé et immédiat** de préjudice grave pour la compagne (ou ex) et/ou les enfants, vous devez prendre les mesures nécessaires pour la protéger : informez les autorités/forces de police et adressez la victime à d'autres services adaptés. Si possible, cela devrait être expliqué à l'homme car il ne doit pas croire que les autorités interviennent sur demande de la victime.

Dans les cas présentant un risque élevé et moyen, **le suivi de l'auteur et du risque** qu'il représente pour sa compagne (ou ex) et/ou les enfants demandent également d'agir avec tact. Cela peut inclure des contacts fréquents avec l'auteur (en face à face ou au téléphone), ainsi qu'avec la victime potentielle, et d'autres personnes concernées (par ex., personnels de santé ou travailleurs sociaux impliqués, agents de probation, membres de la famille, collègues). L'auteur verra qu'il est sous surveillance, ce qui peut atténuer son comportement violent. Enfin, identifier les éventuels signaux d'un danger imminent, ou élevé, permet d'observer les facteurs de risque sur le plus long terme.

Selon la complexité du cas, une gestion partagée du risque peut être établie par des communications séparées avec différents services, ou, le cas échéant, par des réunions (face-à-face ou téléphone) avec tou.tes les professionnel.les/services concernés (en mettant en place par exemple, une conférence multi-agences d'évaluation des risques avec des réunions régulières – une MARAC¹⁶).

16 Voir <http://www.safelives.org.uk/sites/default/files/resources/MARAC%20FAQs%20General%20FINAL.pdf> et http://psytel.eu/RESPONSE_Manuel_FR.pdf (chapitre 6).

Si c'est possible (l'homme a reconnu avoir eu recours à la violence - du moins dans une certaine mesure - et montré une certaine volonté de changer), l'auteur des violences devra être impliqué dans la gestion du risque qu'il présente pour les victimes. Dans ce cas, vous pouvez partager avec lui les résultats de votre évaluation des risques, et votre inquiétude quant à la sécurité de sa compagne (ou ex) et/ou de ses enfants, et discuter des moyens de réduire ce risque. On se focalisera sur les moyens par lesquels, en réduisant son recours à la violence, il peut contribuer à améliorer la sécurité des victimes.

Ainsi, dans les stratégies de gestion des risques, l'homme peut :

- Respecter les décisions de police et justice, ordonnances de protection et mesures d'éloignement, décisions pénales sur la garde des enfants, interdiction d'entrer en contact avec la victime, etc.,
- Quitter le domicile pour quelque temps (jusqu'à ce que le calme soit revenu),
- Quitter le domicile / s'éloigner quand il est en colère, frustré, et pourrait devenir violent,
- Autoriser la victime à partir (avec les enfants) si elle se sent en danger,
- S'abstenir de boire ou de se droguer pendant quelque temps / au domicile, avant de retrouver sa compagne (ou ex) et ses enfants,
- Repérer quelqu'un vers qui se tourner s'il a besoin d'aide ou d'un lieu pour décompresser, où on l'aidera à respecter les dispositions, et à changer,
- S'adresser à un programme spécialisé dans les violences conjugales, ou une thérapie individuelle appropriée,
- S'adresser à d'autres structures pour des soucis connexes comme les addictions et les troubles de santé mentale.

En parlant avec l'homme de son rôle dans la sécurité de sa compagne (ou ex) et/ou de ses enfants, vous devez :

- l'aider à voir les choix qu'il fait quand il continue dans la violence, ou qu'il l'aggrave, ainsi que sa responsabilité dans la décision d'arrêter,
- le considérer comme responsable de ses actes, souligner que les violences sont interdites par la loi, et passibles de condamnations au pénal.

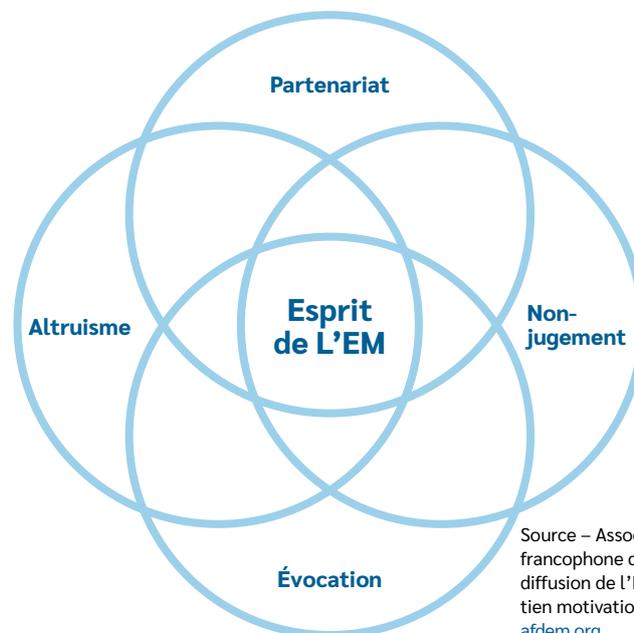
Annexe 7. L'Entretien motivationnel

L'Entretien motivationnel¹⁷ est une méthode thérapeutique qui aide les personnes ambivalentes, ou en insécurité, à trouver, à l'intérieur d'eux-mêmes, la motivation pour changer. C'est un processus fondé sur l'empathie plutôt que sur une liste technique. En effet, donner des conseils pour changer ne sert souvent à rien. Le/la professionnel.le doit faciliter le changement, accepter l'homme qui consulte. Cette méthode prend en considération le fait qu'il peut être très difficile de faire des changements dans sa vie. Elle est donc utile quand on travaille avec des gens peu enclins au changement. Elle peut aider un homme à franchir les étapes émotionnelles du changement, étapes **nécessaires** pour trouver sa **motivation**. Ce qu'implique l'entretien motivationnel :

1. La motivation pour changer vient de l'homme lui-même, elle n'est pas imposée par l'extérieur.
2. C'est à l'homme, et non à la personne qui conduit l'entretien, de formuler ses ambivalences et de les atténuer.
3. La persuasion n'est pas efficace pour réduire les ambivalences.
4. Le ton de l'entretien demeure calme et réfléchi.
5. L'intervieweur est un.e responsable qui aide l'homme à examiner et à résoudre ses ambivalences.
6. Le désir de changer n'est pas un trait de caractère de l'homme, mais le résultat fluctuant d'une interaction interpersonnelle.
7. La relation thérapeutique est davantage celle d'un.e allié.e ou partenaire, que d'un.e expert.e.

Avec l'entretien motivationnel, on ne dit pas à l'homme ce qu'il doit faire. On l'invite à réfléchir à son comportement et à ses conséquences, à la lumière de ses propres valeurs et de ses objectifs (voir graphique de droite).

À travers l'entretien motivationnel, les stratégies de motivation sont adaptées au stade de changement de l'homme, selon le modèle de Prochaska et DiClemente (1986), comme le montre le tableau page suivante:



CINQ PRINCIPES DE L'ENTETIEN MOTIVATIONNEL



Exprimez votre **empathie**

Soulignez le désaccord entre les objectifs et les valeurs du patient et son comportement, en particulier concernant l'usage de substances



Évitez le conflit et la confrontation

Roulez avec la résistance du patient, au lieu de la combattre



Soutenez l'**efficacité personnelle** du patient, ou sa propre conviction de pouvoir changer

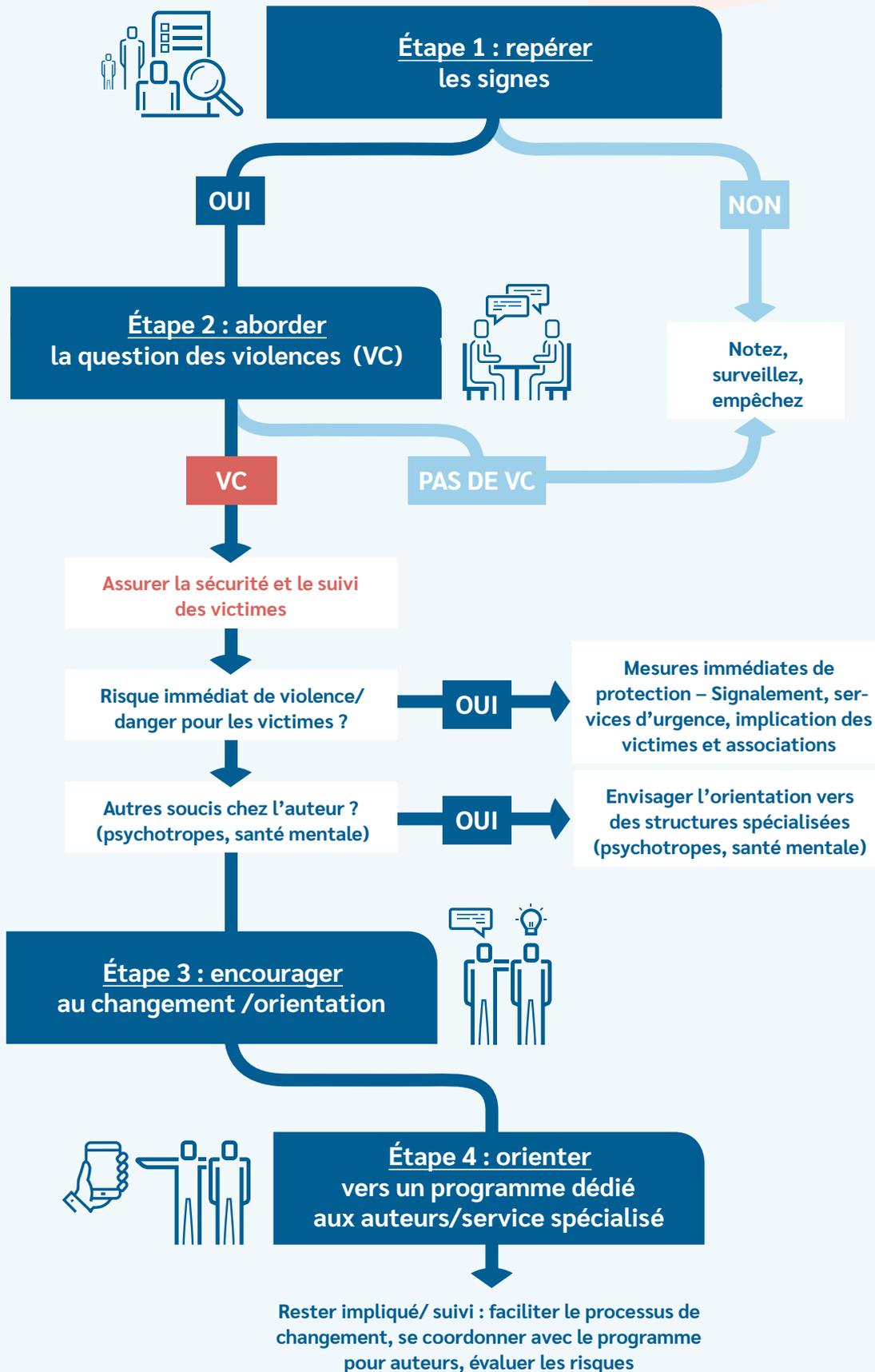
Adapté de Lee (2017)

¹⁷ Voir Dia et al. (2009) et http://psytel.eu/RESPONSE_Manuel_FR.pdf (chapitre 3).

Niveau de changement	Position et discours de l'homme	Techniques motivationnelles des professionnel.les
PRÉCONTEMPLATION	L'homme n'est pas prêt pour changer. Il nie ou minimise les violences, et rend les autres responsables de ses problèmes (« <i>Ce ne sont que des mensonges</i> » ; « <i>C'est elle qui est violente</i> » ; « <i>Elle me rend fou</i> » ; « <i>Elle est folle, il faut qu'elle se fasse soigner</i> »).	Créez le doute, faites comprendre au patient les risques et les problèmes liés à son comportement actuel (par ex. « <i>Savez-vous ce qui se passe chez vos enfants lorsque vous criez ?</i> ») Donnez de l'information sur les programmes destinés aux auteurs de violence (brochure).
CONTEMPLATION	L'homme commence à voir que sa violence est un problème, et qu'il devrait faire quelque chose, mais il ne se décide pas encore à agir (« <i>Je commence à voir le mal que je fais quand je suis en colère</i> » ; « <i>Peut-être faut-il que quelqu'un m'aide à me contrôler</i> »).	Pesez avec l'homme les pour et les contre d'un changement, travaillez à l'aider à faire pencher la balance en : <ul style="list-style-type: none"> ■ Explorant les ambivalences et les alternatives (par ex. : « <i>Vous dites qu'elle vous provoque mais vous reconnaissez que vos réactions posent problème</i> »). ■ Identifiant les raisons pour changer/les risques à ne pas changer (par ex. : « <i>Comment se passerait votre relation avec votre fils si vous arrêtiez de crier ?</i> »). ■ Augmentant la confiance du patient dans sa capacité à changer
PRÉPARATION	L'homme a décidé de changer, il se prépare (« <i>Je vais suivre le programme parce que c'est ma dernière chance</i> » ; « <i>Je veux être un meilleur père, mais je ne sais pas comment</i> »).	Aidez l'homme à développer un plan réaliste pour changer, fixez des objectifs clairs (par ex. « <i>Vous pouvez prendre rendez-vous avec cette structure, vous me raconterez comme ça s'est passé</i> »).
ACTION	L'homme commence à changer. (« <i>Quand je sens que je deviens nerveux, je fais ce que nous avons prévu</i> »).	Aidez l'homme à avancer vers le changement (explications, exemples), suivez-le, félicitez-le quand il réussit. (par ex. « <i>En entreprenant le même programme que vous, beaucoup d'hommes peuvent changer</i> »).
MAINTENANCE	L'homme est capable de maintenir un changement de comportement depuis un certain temps, et il utilise des stratégies pour prévenir les rechutes. (« <i>Je me maîtrise beaucoup mieux maintenant</i> » ; « <i>J'essaie d'éviter les conflits pour ne pas me mettre en colère</i> »).	Surveillez et soutenez le processus, aidez l'homme à identifier et à utiliser des stratégies pour prévenir les rechutes. Compatissez avec ses difficultés. (« <i>Je sais que c'est un travail difficile pour vous et que le chemin est long, mais n'abandonnez pas</i> »).
RECHUTE	À nouveau, l'homme a eu un comportement violent ou abusif.	Aidez le patient à renouveler les processus de réflexion et d'action ; normalisez la rechute (sans l'approuver) et utilisez-la comme une occasion de progresser ; donnez-lui de l'espoir et continuez à le soutenir (par ex. « <i>Il peut arriver que vous vous trompiez encore mais cela ne signifie pas que ce que vous avez fait est inutile</i> »).

Manuel **engage** : 4 étapes

La sécurité et les droits des victimes sont prioritaires dans toutes nos interventions



Notez dans le dossier les déclarations de l'individu, vos observations, interventions et orientation / coordination.



engage

Manuel ENGAGE destiné aux professionnel.les
de première ligne qui sont en lien
avec des auteurs de violences conjugales



Étape 1 : Repérer chez un homme, les signes de violence conjugale



Étape 2 : Aborder la question avec lui



Étape 3 : Motiver un auteur de violences à se faire aider



Étape 4 : Adresser un homme à un programme pour les auteurs de violences, une réponse multisectorielle coordonnée

Avec le soutien financier
du programme Droits,
égalité et citoyenneté, de
l'Union européenne

